



Ville de Concarneau



Procès verbal du conseil municipal
du 9 novembre 2011

Conseil municipal du 9 novembre 2011
Ordre du jour

1	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire
2	Cycle de l'Eau : Création d'un bassin tampon sur le poste de refoulement des eaux usées de Suffren - demande de Subventions
3	Moyen généraux - finances : Réforme de la fiscalité de l'aménagement, mise en place de la taxe d'aménagement
4	Moyens généraux / finances : décision budgétaire modificative
5	Education : Forfait communal aux écoles privées
6	Culture : Association « New school » - convention de partenariat - demande de subvention exceptionnelle
7	Culture : Carte abonné saison 2011-2012 / centre des arts
8	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
9	Urbanisme - foncier : Acquisition terrain non bâti - 15 allée du large
10	Urbanisme - foncier : Campagne de ravalement : bilan 2011-2012
11	Etat-civil / élections : Coordonateur et agents recenseurs
12	Direction générale de services : Tableau des décisions du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 9 novembre 2011

Messieurs, dames, je vous prie de prendre place, s'il vous plaît.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Bonsoir les fidèles du public.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui sera ce soir Yann Allot.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du 3 novembre, je vous ai fait parvenir à votre domicile, le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que le débat d'orientation budgétaire.

Je vous ai également fait parvenir le même jour par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2011.

Je vous invite à adopter le procès-verbal du 29 septembre 2011, est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Mme Ziegler :

Oui M le Maire, nous n'incrimons personne. Nous ne savons pas s'il s'agissait d'une mauvaise manipulation ou d'un problème technique lors du dernier conseil municipal mais nous nous abstenons sur ce procès-verbal parce qu'il ne reflète pas complètement les débats du dernier conseil municipal.

M le Maire :

Nous avons fait le maximum mais il peut y avoir un incident technique qui a fait que, voilà, malencontreusement. Nous le déplorons. Sachez que je le déplorai mais malheureusement c'est un état de fait. Nous avons essayé de recoller les morceaux. Cela n'a pas été facile mais nous avons fait pour le mieux.

Je vais mettre aux voix ce procès-verbal du 29 septembre :

Quels sont ceux qui approuvent ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le procès-verbal du 29 septembre est adopté par 24 voix pour et 7 abstentions.

Vous trouverez sur la table, une note de synthèse concernant le forfait communal aux écoles privées, la convention de partenariat avec l'association Hip-Hop New School, vous avez également le planning des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2012 et vous avez également une page modificative concernant la situation financière de la ville. C'est un graphique, celui que vous avez dans le rapport est erroné, il s'agit de celui de 2009.

Notez que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 14 décembre 2011. Nous présenterons le budget primitif. À l'ordre du jour aujourd'hui il y a tout d'abord le DOB. C'est le document réglementaire important avant la fin de l'année. M Calvarin parlera du cycle de l'eau pour un bassin tampon, M Debuyser nous parlera de la réforme de la fiscalité, c'est la taxe de l'aménagement, Mme Lemonnier nous parlera d'une DBM, M Malléjacq aura une adaptation technique au forfait communal aux écoles privées, M Nydell à la culture, aura une convention avec l'association New School, la carte d'abonné 2011-2012 pour le CAC et des dénominations de voies. M Debuyser reviendra ensuite sur de l'urbanisme, Mme Le Port interviendra concernant les agents recenseurs et je finirai par le tableau des décisions du Maire.

Tout d'abord le débat d'orientation budgétaire, ou tout du moins l'orientation budgétaire 2012.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

1	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire
---	---

M le Maire :

(lecture du rapport)

M le Maire présente le power-point qui est passé sur l'écran.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget primitif. Le rapport, support de ce débat vous a été transmis en pièce jointe et le conseil municipal sera invité à en débattre. Le budget primitif sera présenté le 14 décembre, je le disais tout à l'heure.

Nous allons vous présenter par power-point, parce que je suppose que vous avez tous eu ce rapport. Nous allons donc présenter par power-point un élément synthétique sur les orientations 1212.

Tout d'abord le caractère réglementaire, il est évident que chaque année nous devons présenter, comme je le disais tout à l'heure, le DOB, 2 mois avant la présentation du budget primitif, dans le cadre de la présentation des orientations, une sur l'évolution de la situation financière et un débat. À l'issue de ce débat, nous procéderons, le 14 décembre, au vote du budget primitif.

Les éléments de la présentation : il y a d'abord le contexte financier général et économique, la situation financière de la ville, la prospective financière 2011-2015, les incidences de transferts de compétences à la Concarneau Cornouaille Agglomération, les orientations en matière de fonctionnement, les orientations en matière d'investissement et les budgets annexes.

Le contexte financier et économique :

Il y a tout d'abord le panier du Maire. Il y a le panier de la ménagère et le panier du Maire. C'est une expression d'ordre budgétaire.

=> l'impact de l'inflation sur les dépenses des collectivités territoriales

Le panier du Maire progresse de 1,8 % contre une progression de 1,5 % pour l'indice des prix hors tabac sur l'année 2010.

Les taux d'intérêts : pour 2012, il y a peu de risque d'augmentation. Je pense que c'est une situation qui est nécessaire dans le contexte actuel, puisque nous devons soutenir l'économie et la consommation. C'est une nécessité que les taux d'intérêts restent bas.

En ce qui concerne l'action de l'Etat, nous avons le gel des dotations malheureusement encore en 2012, il y a une modification des modalités de péréquation entre les collectivités. Il y a un projet de loi de finances en cours sur la modification des modalités de péréquation. Aujourd'hui, il est impossible de dire quelles seront les conséquences. Mais on voit qu'il y a un équilibre beaucoup plus général entre les collectivités. Les collectivités territoriales entre autres et également les collectivités urbaines et les collectivités rurales.

La situation financière de la ville : Vous avez le tableau rectificatif sur la situation financière de la ville. Il y a différents ratios, d'abord sur les recettes de fonctionnement. Ce sont des ratios en euros par habitant. Cela ne veut peut-être pas dire grand chose mais cela permet de faire le point par rapport à la moyenne de la strate et voir où on se situe. Les recettes de fonctionnement se sont améliorées puisqu'en 2009, nous étions à 208 euros par habitant. C'est quand même une amélioration intéressante.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous voyez 1 129 et 1 250. Les dépenses de fonctionnement sont jugulées. 1 115 en 2009, ce qui veut dire que nous avons un différentiel peu important qui permet de dire que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. En ce qui concerne le potentiel fiscal, 791 euros par habitant, 834, c'est pour la moyenne de la strate. Potentiel fiscal qui était de 746 en 2009. Cela veut dire que nous avons nettement amélioré le potentiel fiscal. La capacité d'autofinancement, 150 euros par habitant, 171, c'est la strate, pour 142, c'était d'ailleurs équivalent en 2009. Nous avons une progression de la capacité d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement : 182. Pour votre information en 2009, 215, pour une moyenne de la strate à 303 euros par habitant, dépenses d'équipement. Ça ce sont les dépenses d'investissement.

Ensuite, vous avez l'encours de la dette. Nous sommes évidemment toujours au-dessus par rapport à la moyenne de la strate. En 2009, nous étions à 1765, nous avons un différentiel minoré, 1675, 1047 il était de 1041 en 2009. Ceci est dû aux efforts que nous avons faits ces dernières années.

Nous allons passer à la situation financière de la ville : sur la fiscalité, en 2011, une taxe d'habitation qui est maintenue à 18,25 il s'agit du taux communal, la taxe foncier bâti à 23,99 et la taxe foncier non bâti peu importante sur les valeurs, de 68,48. Nous avons augmenté ces taux d'imposition en 2009, et nous ne les avons pas augmentés depuis. Vous avez à côté, le taux moyen national, et le taux moyen de la strate. Nous sommes légèrement au-dessus en ce qui concerne la taxe d'habitation et en ce qui concerne également la taxe foncier bâti, mais c'est relativement identique.

La situation financière de la ville, vous avez 3 graphiques : vous avez tout d'abord le compte de gestion avec l'excédent du compte de gestion. Le budget de fonctionnement en dépenses et en recettes. Il y a une amélioration sur ces comptes de gestion. En 2008, en milliers d'euros, 4241, 4388, 4491. Nous avons une épargne de gestion qui s'est nettement améliorée depuis 2008. Ce que nous pouvons dire, ce sont les efforts conjugués des élus et des services qui ont permis d'avoir un compte de gestion excédentaire, et qui est intéressant parce que c'est notre capacité d'autofinancement qui en découle.

Sur le 2^{ème} graphique, nous avons l'épargne brute, avec les intérêts en moins. Les intérêts d'emprunt qui sont de l'ordre 1 million 3. C'est quand même relativement lourd. Mais les intérêts d'emprunt ont tendance à diminuer puisque que le capital diminue. Nous sommes stabilisés en ce qui concerne les taux d'intérêt, moins le remboursement du capital qui de l'ordre de 2 millions, 2,3 millions d'euros, ce qui fait que nous avons une épargne nette de 893 000 euros pour 2010. La situation financière de la ville sur 3 années, 2008, 2009, 2010. Il y a une nette amélioration. C'est la rigueur des services, c'est aussi, je le dirais peut-être un peu plus tard. C'est aussi la comptabilité analytique, un contrôle, plus précis, plus rationnel, plus réactif, qui nous a permis de faire des efforts sur ce compte de gestion.

La situation financière de la ville, c'est l'évolution de la capacité de désendettement. Si nous partons de 2007, c'est en année, 18,92 ; 15,66 ; 12,43 ; 11,17 en 2010. Nous avons une progression intéressante. À côté, il s'agit de la strate. C'est certainement la capacité d'autofinancement qui augmente chaque année et qui nous évite d'avoir recours à l'emprunt et qui nous permet d'avoir une capacité de désendettement intéressante. Notre objectif est la stabilisation autour de 14 années au terme du mandat. C'est un objectif ambitieux que nous verrons par la suite. Mais c'est un objectif qu'il faut avoir. Il faut travailler sur des objectifs. Nous nous donnerons les moyens pour réaliser ces objectifs dans la mesure du possible.

La situation financière de la ville : les ratios 2009 - 2010 :

Vous en avez peut-être pris connaissance sur le rapport en ce qui concerne quelques exemples de villes de Bretagne qui sont dans la même strate et concernant les produits de fonctionnement, les charges de fonctionnement. Je ne vais pas revenir dessus.

Le potentiel fiscal : ce qui est intéressant de dire, c'est que les produit de fonctionnement entre 2009 et 2010 ont augmenté de 27 % à Concarneau tandis que les charges de fonctionnement ont augmenté de 14 %. Ce qui peut en découler c'est que nos produits, nos recettes augmentent plus vite que les charges. C'est ce qui est le plus important.

Nous allons passer à la prospective financière 2011 - 2015 :

C'est un outil d'aide à la décision qui nous permet de programmer sur une période déterminée nos investissements. L'axe prioritaire est le rétablissement de la situation financière de la ville. Il y a 2 objectifs majeurs :

- Le contrôle de l'endettement permettant une amélioration de la capacité de désendettement stabilisé autour de 14 ans, donc un meilleur autofinancement,
- Une évolution prévisionnelle du produit fiscal sur la variation forfaitaire et physique des bases inconnues à ce jour et compte tenu des dotations de l'Etat. Ce qui est important dans les orientations, c'est l'axe prioritaire. La philosophie de cet axe prioritaire on le disait, c'est le rétablissement de la situation financière

Mais le plus important c'est de mettre en adéquation les 3 paramètres suivants, c'est-à-dire : le désendettement qui est désamorcé depuis 2008, mais qui reste quand même relativement fragile dans le temps. Il s'agit ensuite des impôts des ménages, c'est le 2^{ème} paramètre. Nous savons tous que le pouvoir d'achat diminue pour le panier cette fois-ci de la ménagère. Et réaliser également notre programme de mandature d'équipement structurant qui est lié à notre orientation politique.

Voilà les 3 axes majeurs, ce qui nous permettra de trouver l'équilibre souhaité. Nous pouvons passer à l'autre page ?

Les orientations en matière de dépense de fonctionnement : diminution de 2 % des dépenses des services. C'est un challenge important, mais grâce aux efforts conjugués des services d'abord, mais aussi des élus, nous avons pu déjà travailler sur des prévisions financières qui sont tout à fait honorables et qui nous permettent de faire des économies. Surtout sur le chapitre 011, qui est un chapitre à caractère général, tout en maintenant le niveau de service rendu à la population, parce qu'il y a 2 éléments importants :

- C'est donc le service rendu à la population et les dépenses courantes qui sont liées aux fluides et à l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Les différents arbitrages budgétaires que nous avons réalisés avec les services aujourd'hui, nous permettent de dire que nous pourrions diminuer les dépenses des services de 2 %,
- La maîtrise des dépenses de personnel : c'est un gros morceau, puisque ce budget, dépenses de personnel représente plus de 50 % du budget dépenses de la collectivité. C'est un domaine où il faut être vigilant parce qu'il représente un volume important. Là nous ne sommes pas sur moins 2 %, mais sur plus 2 ou 3 %. Si nous reprenons la page 8, nous voyons qu'il y a le gel des points d'indice décidé par le gouvernement qui se poursuit en 2012. Nos marges de manœuvre sur ce point sont contraintes, notamment par le GVT, glissement vieillesse technicité, le rééchelonnement indiciaire de la catégorie B néanmoins nous maintenons l'effort engagé en limitant le recours aux emplois saisonniers en stabilisant la prime annuelle et en raisonnant à effectifs constants. Il faut le dire. Dans notre collectivité, nous avons une quantité de services à la population entre autre, qui nécessite du personnel, un personnel compétent, un personnel formé, un personnel suffisant, et à ce titre, il est très difficile de faire de la récession de personnel sur ces postes de service à la population. Dans la mesure du possible, nous maintenons les effectifs.

Maintien de l'enveloppe globale des subventions destinées aux associations. Ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter. Il n'y a pas de diminution. Il faut savoir que dans beaucoup de collectivités, il y a des diminutions. C'est vrai que nous avons fait une diminution drastique lorsque nous sommes arrivés en 2008-2009, mais nous avons maintenu l'enveloppe aux subventions, nous en reviendrons tout à l'heure, il faut tenir compte aussi des efforts qui sont faits pour les associations dans le cadre des investissements et qui vont générer par la suite, des dépenses de fonctionnement entre autres.

Les orientations en matière de recettes de fonctionnement :

Augmentation des tarifs municipaux : comme l'inflation, sauf cas particulier. Nous y reviendrons certainement. Nous avons quelques éléments de réponse. Pour l'instant, je présente synthétiquement le DOB. Les dotations de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, la DSU qui normalement devrait être maintenue en 2012 sur les mêmes bases, tout est autant que ce n'est pas garanti aujourd'hui, mais selon les sources officielles, cela pourrait être maintenu.

Les droits de mutation en augmentation : ils sont en augmentation puisque cette année, nous allons approcher les 600 000 euros. Ce sont les négociations, les ventes de maisons, où la commune reçoit un droit de mutation.

Les orientations en matière de recettes de fonctionnement sur la fiscalité . En produit fiscal prévisionnel d'équilibre du budget, 12 500 000 euros, soit 3 %, dont la revalorisation forfaitaire des bases est estimée à 1,5. La loi de finances 2012 devra nous donner la revalorisation des bases forfaitaires qui devrait officiellement encore être de 1,5 ce qui correspond à peu près à l'inflation. L'année passée je crois qu'elles étaient à 1,5 également et nous avons estimé les bases physiques, il s'agit de l'urbanisme foncier, les nouvelles constructions à 1,5 ce qui fait 3 % d'augmentation du produit fiscal. Le produit des compensations fiscales est identique à celui de 2011.

Les orientations en matière de dépenses d'investissement concernant la dette, les charges financières, - 1,5. C'est lié au fait, je l'ai dit tout à l'heure que le capital est minoré. Et le fait également que les taux d'intérêt soient restés stables. Le remboursement du capital de la dette sur une annuité de 2 117 000 euros, soit une diminution de 3,7 %. Ce qui est intéressant. Il y a aussi une diminution de l'annuité de la dette de 8,10. C'est une diminution qui est significative.

Les orientations en matière de dépense d'investissement en millions d'euros : l'évolution de la dette. Capital restant dû : c'est au 1^{er} janvier. Ce n'est pas en fin d'exercice.

Au 1^{er} janvier 2007, il n'y a peut-être pas de commentaire à faire, 33,14 ; 34,85 ; 38,25 ; une pointe, et là nous sommes en phase descendante, 36,23 ; 35,54 ; 33,3 ; au 1^{er} janvier 2012 normalement. Mais c'est également lié à la ligne inférieure évidemment, puisque les emprunts réalisés ont été minorés pendant la période. Là c'est mathématique.

Remboursement du capital de la dette : vous voyez, elle se situe actuellement autour de 2 millions d'euros. Et les intérêts de la dette autour d'un million trois, un million cent. Chaque année, cela diminue un peu depuis 2010, et c'est tant mieux, pourvu que cela dure. Je ne suis pas sûr. Voilà la présentation de ce tableau concernant l'évolution de la dette, en millions d'euros.

Ensuite, les principales opérations d'investissement, il y a plusieurs volets. Tout d'abord, le volet cadre de vie, le volet vie associative culturelle et sportive.

En ce qui concerne le cadre de vie : le volume d'investissement est de 1 200 000 euros. Il y a tout d'abord les déplacements et les voies partagées, l'aménagement de la rue de Trégunc, qui sont des opérations pluriannuelles, sur 3 ou 4 années, avec des investissements importants puisque cela concerne tous les réseaux y compris le réseau aérien, et le traitement de la voirie avec pistes cyclables, trottoirs et ainsi de suite c'est un gros morceau. La mise aux normes accessibilité des voiries, mise aux normes accessibilité des transports, la réalisation des voies douces, la voie verte, il y a entre autres l'ancienne ligne de chemin de fer, ainsi que les pistes cyclables, le début de réalisation du plan global de déplacements, il y a la valorisation du patrimoine comme l'achèvement du pavage de la Ville-close.

Concernant la vie associative, culturelle, sportive : Une enveloppe de 4 200 000 euros, l'aménagement de la maison des associations, l'aménagement de la maison de quartier de Lanriec, qui est en cours. Nous en sommes-là à l'aménagement fonctionnel puisque le gros œuvre est pratiquement terminé. La poursuite de la rénovation de la ferme du Moros en 2012, là nous sommes sur une finalité pour avril 2012. La réalisation du pôle nautique de la croix, c'est la 1^{ère} tranche, et la réalisation du pôle tennis de Kerambreton.

Nous avons évidemment, en ce qui concerne les investissements, l'entretien des biens communaux et autres investissements. Il était de 2 100 000 l'année dernière, là nous le passons à 2 200 000 euros. Ce sont les programmes récurrents qui concernent la voirie, les bâtiments, la signalisation l'éclairage, etc.

Les orientations en matière de recettes d'investissement : le fonds de compensation de la TVA, c'est-à-dire le retour de la TVA sur investissements, sur un recul d'une année. Les taxes d'urbanisme, il s'agit de la TLE qui va être remplacée par la taxe d'aménagement et qui sera présentée tout à l'heure par l'élus à l'urbanisme. Il s'agit d'une enveloppe de 300 000 euros environ. Les subventions liées au plan pluriannuel d'investissement, c'est à dire les subventions du conseil général, conseil régional, le fond de développement du sport, et ainsi de suite. Le fond de concours 2012 de la 4C, même s'il n'est pas trop important, 166 000 euros, des ventes de biens immobiliers. Nous avons décidé que l'année prochaine, nous devons faire une cession de biens immobiliers et un recours à l'emprunt pour les nouveaux crédits de 2012 de l'ordre de 2 500 000 euros. Là, je rappelle que notre amortissement de notre capital de la dette est à peu près à ce niveau. C'est un budget ambitieux, dynamique en matière d'investissement. Il est dû au fait que nous avons une capacité d'autofinancement optimum. Nous avons des emprunts qui n'ont pas été ou peu actionnés en 2009, 2010 ou 2011. Voilà en ce qui concerne le budget principal sur sa présentation très synthétique. Mais je pense qu'après vous aurez des remarques à nous faire.

Les budgets annexes :

Il y a tout d'abord le budget de l'eau. C'est vrai que c'est un sujet qui est très sensible. C'est un budget toujours serré, il y a une augmentation des tarifs de 4 %. Les investissements en 2012 porteront sur la réhabilitation des réseaux. Il y avait eu un recul depuis quelques années. Il fallait reprendre une marche de croisière pour permettre au réseau de continuer à être performant sur son débit. Des travaux de remise aux normes et de réhabilitation seront entrepris sur l'usine du Brunec. Il y a un recours à l'emprunt estimé à 760 000 euros.

Le budget de l'assainissement : là encore c'est un sujet important, il y a une augmentation des tarifs de 2 %. En investissement, il y a la réhabilitation des réseaux au Cabellou, pour la rue des pins et l'impasse des pins, l'avenue du cabellou, l'allée des genêts et des tamaris, la rue de Lanriec, tranche conditionnelle. La tranche ferme a été réalisée cette année. Le poste de relèvement de Suffren, avec le bassin tampon, il y a d'ailleurs une délibération qui sera présentée ce soir. Il y a également le remplacement de l'hydrocureur.

Il s'agit d'un engin qui est en fonction de façon permanente, il faut donc le remplacer. Il y a un recours prévisionnel à l'emprunt estimé à 1 000 000 d'euros.

Le port de plaisance : il n'y a pas de modification notable en ce qui concerne le budget de fonctionnement. Les tarifs évoluent entre 1 et 2 % en fonction de l'inflation. Pour 2012 en investissements, il y aura la réfection de la cale aux thons pour la 1^{ère} tranche, le remplacement des liaisons entre les pontons lourds. Et le remplacement du bateau de servitude du port.

Le budget du bac du passage : il n'y aura pas de modification de tarifs en 2012. En investissements il y a une provision pour grosse réparation pour 25 000 euros.

En ce qui concerne les restaurants municipaux : nous avons une augmentation moyenne des tarifs scolaires de 1,5 et de 2 à 5 % pour les autres tarifs. En investissements, nous avons une acquisition de matériel et des travaux.

Pour le centre des arts, il n'y a pas de modification particulière pour le budget de fonctionnement. En ce qui concerne les investissements, il y a les mises aux normes électriques, c'est indispensable, c'est une 1^{ère} tranche. Nous avons des investissements également sur du matériel lumière pour l'exploitation du CAC. Nous avons également des éléments de décoration pour la hall, pour 7 000 euros.

Voilà donc pour la présentation des orientations budgétaires 2012, avec une rétrospective sur quelques années concernant certains graphiques pour le budget principal et les budgets annexes.

Je suis maintenant toute ouïe pour accepter vos remarques. Je reprends mon souffle, M Quénéhervé.

Bien, je vais laisser la parole à M Quénéhervé.

M Quénéhervé :

Merci M le Maire. Chaque année, la présentation des orientations budgétaires est un élément clé de l'expression de la démocratie locale. J'ai l'impression, en vous écoutant, en tout état de cause, que vous expédiez les affaires courantes. J'ai l'impression d'une municipalité en bout de souffle. Alors, est-ce que c'est volontaire de banaliser le débat ? En tout cas cette présentation a le mérite d'être un peu insipide. C'est aussi un moment clé de découvrir la vision des élus de votre municipalité sur le développement économique, social, culturel et sportif de notre ville. Chaque année, inlassablement, nous disons, et nous redisons, dire et redire, l'art de répéter, c'est de la pédagogie, que votre document relatif à votre débat d'orientation budgétaire est un copier-coller des années précédentes. Nous trouvons, et moi personnellement, celui-ci très light. Je trouve votre présentation tout aussi light. Je me suis posé la question en ouvrant l'enveloppe, si le DOB était à l'ordre du jour du conseil municipal. 23 pages en 2010, 12 pages en 2011. Même à ce niveau-là, les économies sont de rigueur. À quand la feuille volante ? Au-delà de la plaisanterie, le sentiment persiste. Non, ce n'est malheureusement plus un sentiment, mais une triste réalité. Presque 3 ans et demi et toujours aucune vision de l'avenir, aucune perspective, une simple vision comptable. Nous ne sentons pas dans la prospective présentée une volonté affirmée de défendre les grands enjeux pour notre commune, 3^{ème} ville du département, comme vous le savez. Il est vrai que nous pouvons toujours regretter, vous le 1^{er}, le désengagement de l'Etat. La sémantique m'avait poussé, l'année dernière déjà, à dire qu'il n'était pas opportun d'utiliser le mot gel. Finalement ce n'est pas un gel des dotations de l'Etat, c'est un recul, il y a une érosion du fait de l'inflation. L'Etat se défait en permanence sur les collectivités locales, nous en sommes également conscients. En cette période de campagne électorale présidentielle bientôt, il veut accréditer l'idée que l'Etat réduit lui ses dépenses, mais que les collectivités locales, elles, voient exploser leur budget. Qui est cigale ? Qui est fourmi ? La ficelle est trop épaisse pour piéger à ce point les citoyens et les élus respectables de gauche qui administrent au mieux en proximité. Même les élus de votre camp d'ailleurs qui administrent des collectivités locales ne sont pas dupes et commencent également à s'élever contre ces allégations mensongères.

Le 2^{ème} point, sur lequel nous souhaitons une nouvelle fois intervenir, mais inévitablement, vous nous donnez chaque année l'occasion, c'est l'endettement. Il a toujours une part belle dans le DOB, c'est normal d'ailleurs, c'est le nerf de la guerre. Il a fait débat dans la campagne et il fait toujours débat. Je pense qu'il fera débat jusqu'à la fin de votre mandat, chaque année le même satisfecit sur ce désendettement. C'est toujours grâce à vous, je ne sais pas comment. Si je reviens sur ce thème, c'est qu'au-delà du drapeau de la peur que vous avez fait flotter à tous les vents pendant la campagne, il vous sert toujours de fil rouge, pour vous exonérer, soit d'une demande de subvention complémentaire, soit de vous soustraire à des investissements utiles et nécessaires pour notre commune. Vous

avez l'outrecuidance d'affirmer que grâce à vous et à votre équipe, l'endettement de la ville diminue. Pour être précis, je dirais que c'est en raison de votre immobilisme que ce ratio s'améliore. La capacité de désendettement reflue en raison du remboursement des emprunts, vous l'avez montré, ce qui est la moindre des choses. Il serait utile également, pour notre bonne compréhension et celle des concarnoises et concarnois, que vous puissiez citer des villes de la strate comparables à Concarneau. C'est vrai que nous voyons des tableaux, on parle de villes entre 20 et 40 000 habitants, c'est ça la strate normalement.

M le Maire :

Nous ne lisons pas les mêmes documents je crois.

M Quénéhervé :

Si, si. Je ne parle pas des villes du Finistère que vous avez citées. Je parle de votre tableau endettement plus après endettement de la strate. La strate, c'est 20 à 40 000. Faire une moyenne sur des villes de 20 à 40 000, nous ne sommes pas sur les mêmes..... en tout état de cause, l'intérêt aurait été de comparer des villes comparables, des villes à peu près de même dimension, et peut-être aussi des villes littorales qui n'ont pas forcément les mêmes besoins que des villes rurales ou urbaines. Les seuls éléments de comparaison que vous nous soumettez sont des villes du département. Pourquoi pas ? Pour regarder les chiffres des autres qui ne sont pas dans la strate retenue, à l'exception d'une ville des Côtes d'Armor, Lannion, et d'une ville d'Ille et Vilaine, Fougères. Je me suis d'ailleurs soumis à un rapide calcul entre les 2 villes citées comparables en nombre d'habitants. Fougères et Concarneau, j'ai remarqué que finalement, comme je vous ai dit que c'était un copier-coller des années précédentes, forcément je retrouve des éléments sur les années passées. Fougères entre le DOB 2010 et le DOB 2012, perd plus de 1 000 habitants, - 5,6 % de population. Son endettement par habitant progresse de 18,85 %. Concarneau dans le même temps voit sa population progresser 4,5 % et son endettement baisser de 14,98 %. Au vu des éléments que j'ai en ma possession, la population continue à augmenter, les permis de construire continuent à fleurir, tant mieux. Là, je ne sais pas si c'est grâce à vous, mais en tout cas, cela fait partie de la réalité concarnoise et tant mieux. Nous pouvons espérer que pour le DOB prochain nous aurons encore l'effet population qui jouera sur l'endettement par habitant, parce que ce chiffre-là est souvent cité. Toujours pour vous rappeler que l'endettement d'une ville est beaucoup moins inquiétant dans une ville dynamique, attractive qui développe sa population, ce qui est le cas pour Concarneau, ce qui a l'air d'être un peu moins le cas pour Fougères, je ne connais pas les raisons. Vous pourriez peut-être mettre également à votre crédit tout comme le désendettement, les augmentations de la population. Toutes ces remarques, M le Maire, pour vous dire que les marges de manœuvres existent, contrairement à ce que vous racontez aux concarnois et concarnoises. N'appliquer qu'une logique comptable et financière, je vous l'ai souvent dit, condamne la ville à un retard considérable. Notre ville littorale, fleuron touristique moteur de notre communauté de communes, et demain j'espère, acteur majeur de notre communauté d'agglomération, devrait avoir des projets beaucoup plus ambitieux. Le document que nous avons sous les yeux ne parle toujours pas de l'aménagement du port, de l'extension possible du port de plaisance. Quelle est votre ambition dans ce domaine par ailleurs ? Nous sommes toujours en attente sur les projets urbanistiques. Quid de Kerandon, quid de l'aménagement de la gare, quid de la dynamisation du centre ville, quelles sont vos ambitions en la matière ? Vous nous parlez de début de mise en œuvre du plan global de déplacements dans le DOB, alors que cette année il ne tient nullement compte des investissements structurants qui pourraient faire naître à différents endroits de la ville des infrastructures et modifier inévitablement les flots de circulation. C'est un peu mettre la charrue avant les bœufs que de conduire une réflexion sur les déplacements sans avoir une vision globale du territoire concarnois. Votre mandat arrivera bientôt à son terme, Concarneau sommeille. D'ici 2014, il risque de s'endormir. Merci de votre attention.

M le Maire :

Merci M Quénéhervé. Autre intervention ? M Colimard.

M Colimard :

C'est votre choix ! Je dirai que je crois savoir que chacun maintenant le sait, dans la grande distribution c'est déjà l'arrivée du père-noël, par contre, dans les grandes institutions, c'est plutôt celle du père-fouettard. Et c'est d'ailleurs sans doute celle qui vous a inspiré, Madame Lemonnier, quand, en marge ou en préambule du DOB, vous vous fendez sur Intranet, d'une envolée, pompeusement intitulée « charte d'économie ». A sa lecture, c'est vrai que nous avons tout de suite une explication quant à la maigreur du DOB évoquée à l'instant. Il est quasiment transparent ce DOB mais pas dans le sens accessibilité de l'information qui regarde l'opinion publique. Non, une maigreur, une transparence qui reflète tout simplement la sévérité de la mise au régime infligé pour le bien-être de tous,

nous expliquez-vous, à défaut de nous le démontrer, et pour cause. Sans m'étendre, je dirais qu'avec cette charte d'économie, vous semblez vous munir d'une règle d'or. Voyez le rapport avec père-fouettard. Même si cette référence se règle d'or, renvoie aussi à la politique du petit timonier de la grande gouvernance du pays, voire au-delà nous dit-on. Vous semblez vous munir d'une règle, donc pour taper sur les doigts de mauvais garnements que nous serions tous, du simple citoyen aux collègues adjoints, et sans doute, M le Maire compris, ce que je vous accorde volontiers concernant ces derniers, nous n'allons quand même pas vous absoudre des reproches que nous ne cessons de vous faire à longueur de conseils municipaux qui se suivent. Charte d'économie, bref, comme cela, à défaut d'avoir réussi l'opération prometteuse « mécénat » d'il y a 2 ans je crois. Opération tournée vers de généreux fortunés et auréolés de titres de duc et autre baron, nous voilà à faire les poches des autres, les gueux. Consolation, leur est discerné le titre de mécène TVA, traduisez, Très Vite Appauvri. Quel trophée ! Je trouve cela assez consternant. Dans cet univers de l'argent qui fait la loi, je le dis tel que je le pense, s'en est assez des leçons de morale, et autres sommations parce que selon vous, nous ne comprendrions rien à la gestion, à cette gestion, la vôtre de soumission à ces bons gestionnaires et autres experts du système bancaire que vous adoubez sûrement comme vos maîtres à penser. Un système bancaire qui n'est rien d'autre qu'une machine à fabriquer de la dette pécuniaire sur le dos de l'argent public pour ne rester que dans ce domaine, et donc en faisant abstraction des désastres humains que vous nous proposez par votre discours et votre pratique d'accompagnement. À propos de désastre humain et de bonne gestion, j'en aurais presque terminé, alors que pratiquement avec cette discussion, autour du débat d'orientation budgétaire, nous ne faisons en fait que bavarder sur de vagues hypothèses, ça flingue dur aujourd'hui même à l'Assemblée Nationale ! 40 milliards d'euros prévus pour le budget militaire, près de 1.....

M le Maire :

Nous sommes à Concarneau, là.

M Colimard :

Pardon ?

M le Maire :

Je disais que nous étions à Concarneau !

M Colimard :

Te te te te ! Non non non non ! Attendez ! Vous n'y êtes pour rien ? Tient ! Vous ne soutenez pas une certaine politique ? Bref, 40 milliards d'euros prévus.....

Laissez-moi aller jusqu'au bout et puis vous comprendrez la relation !

40 milliards d'euros prévus pour le budget militaire. Soit près de 1/5^{ème} du budget global, plus 2,5 % par rapport au précédent, sans compter les coûts collatéraux des guerres fomentées. Il va de soit pour des causes intrinsèquement humanitaires, je reste zen, les faux nés sont décidément partout. Ces observations sont à mettre en regard et là qu'il y a une relation directe entre nous et ce que je viens d'évoquer, à mettre en regard du fait, que le document signale, d'ailleurs, et que vous avez rappelé, que 2012, c'est le gel des dotations aux collectivités dans le projet de loi de finances. Où est la morale de l'histoire ? Dernier mot, en marge, à mon tour, cette info, pour une invitation à méditer. L'info, c'est que vient d'être signifié, vous allez me dire que cela n'a rien à voir mais je la donne, c'est pour méditation, le 24 octobre, c'est tout récent, l'intérêt de la création d'une autorité publique à compétences universelles. Intéressant ! Cela émane du très gauchiste conseil pontifical justice et paix. La messe est dite. Je vous remercie.

M le Maire :

Merci M Colimard. Je crois que M Le Coz voulait intervenir.

M Le Coz :

Je ne vais pas revenir sur cette impression de manque d'ambition de cette ébauche de budget, mais c'est vrai que nous avons un petit peu cette impression.

Tu peux éteindre ton micro s'il te plaît ?

M Colimard :

Excuse-moi.

M Le Coz :

Je vais simplement revenir à la page n°10. Nous sommes invités à débattre des orientations budgétaires. Or, à la page n°10, nous avons une sorte de répertoire de différentes actions. Nous n'avons aucun détail qui permette de juger de la hiérarchie des mesures qui sont évoquées. Pour ma part, les éléments du débat n'étant pas fournis, je pense que je m'arrêterai-là. À moins que vous puissiez intervenir pour nous donner la

décomposition des différents...

Mme Ziegler :

C'est la composition, pas la décomposition !

M Le Coz :

Oui, la composition ou le détail des différentes mesures, je ne pourrais pas intervenir davantage sur ce document.

M le Maire :

Merci M Le Coz. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Pour que ce soit dans l'ordre de la présentation du DOB...

M le Maire :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Merci.

Je souhaite intervenir et réagir sur 4 points qui constituent ce DOB, qui il est vrai, est réduit à peau de chagrin d'année en année. Alain a commencé un peu à en parler, pourquoi, malgré nos demandes répétées, vous vous obstinez à ne pas vous baser sur des ratios adaptés, c'est-à-dire qu'il faudrait que vous compariez Concarneau avec des communes qui connaissent les mêmes obligations, avantages et inconvénients, je parle bien sûr de communes touristiques et du littoral. Il existe des chiffres, par le Ministère des Finances, des statistiques précises concernant ces communes qui sont au nombre de 75 en France pour les plus de 10 000 habitants et plus. Les bulletins du Ministère de l'Intérieur et notamment celui d'août dernier, indique que les communes touristiques doivent disposer d'équipements adaptés afin de répondre à la demande touristique. Pour préserver leur attractivité, elles doivent être en mesure de proposer des activités sportives et culturelles et de mettre à disposition, des infrastructures nécessaires à l'accueil des touristes. De fait, elles fournissent des efforts supplémentaires pour la rénovation et le développement des équipements collectifs. Leurs dépenses d'investissement par habitant sont donc plus importantes que celles des communes non touristiques en moyenne de 60 %. Concarneau n'a donc pas, jusqu'en 2008, dérogé à cette règle et avait même comme l'avait souligné la Chambre Régionale des Comptes un taux d'équipement supérieur à la moyenne. Il faudrait vraiment vous baser sur ces chiffres, d'autant plus que vous n'êtes pas sans ignorer qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement est calculée à partir d'un mode de détermination qui s'appuie notamment sur une population majorée en fonction du nombre de résidences secondaires. Ce qui est donc favorable aux communes touristiques comme Concarneau. Mettez un peu de cohérence lorsque vous faites votre présentation parce que vous prenez certains chiffres qui avantagent les communes touristiques et vous continuez à utiliser des ratios, on le verra par la suite au niveau des chiffres que vous nous avez communiqués.

Autre précision reconnue pour les communes touristiques, et nous vous l'avions dit dès 2008, Concarneau est dans une situation parfaitement normale, et non au bord de la faillite comme vous le laissiez entendre, c'est que par habitant, les communes touristiques apparaissent plus endettées que les autres, en moyenne, 1 357 euros par habitant, et non, si je me base sur vos documents, 1 047 euros, par rapport à vos chiffres. En moyenne, 1 357 euros par habitant pour les communes touristiques de plus de 10 000 habitants, contre 643 euros dans les communes non touristiques. Nous ne sommes pas sur les mêmes bases. Il est également prouvé que les communes touristiques réduisent leur endettement sur une période de 5 ans et que la période la plus longue s'observe pour les communes du littoral qui sont des collectivités de taille plus grande. Notre ville s'inscrit donc parfaitement dans la logique de fonctionnement de ces communes, et il serait donc utile que vos outils de comparaison et d'étude tiennent compte de cela à l'avenir pour une présentation objective de la situation financière de notre commune.

2^{ème} point que je souhaitais aborder. Vous parlez du budget annexe sur le port. Il y a actuellement des rencontres et des études concernant l'évolution du port, à l'initiative du Conseil général. La ville comme la Chambre de commerce sont très logiquement partie prenante dans ce processus. Pour autant, à l'heure actuelle, et en cette période de réflexion, nous souhaiterions connaître, précisément, en tant que Maire de notre commune, vos choix et vos souhaits pour l'avenir du port de Concarneau. Nous souhaiterions aussi que vous réunissiez, dès que possible, et en tenant compte de l'avancée du travail du comité de pilotage, l'ensemble des élus municipaux afin d'échanger et de travailler sur ce sujet à partir des orientations municipales que vous avez déjà certainement arrêtées.

3^{ème} point que je souhaitais aborder, c'est le budget de fonctionnement. Nous ne pouvons

accepter les choix que vous faites, bien évidemment. Vous persistez dans des baisses inutiles voire dangereuses qui engendrent une vraie diminution des services rendus à la population et aux familles. Je ne vais prendre qu'un exemple significatif. Malgré vos annonces à la pelle en matière d'accès à la culture pour tous et pour la jeunesse surtout, à quoi assistons-nous concrètement ? À une réduction constante des moyens liés aux animations dans les écoles. Après la baisse du budget transport, vous décidez maintenant de demander aux écoles et aux associations de parents d'élèves de prendre en charge le financement des tickets d'entrée au cinéma alors que paradoxalement, vous encouragez ces mêmes écoles, par le dispositif de « Ma tête se balade en ville », à s'inscrire à des actions. Vous demandez maintenant de prendre en charge le financement de matériel pédagogique quand une classe a choisi de s'inscrire à une activité « arts plastiques ». Nous nous demandons jusqu'où vous allez aller dans le dépeçage de ces actions. Où alors, est-ce que insidieusement, vous attendez que les instituteurs se découragent à s'engager dans ces actions et cela au détriment des élèves ? Nous pouvons citer pêle-mêle encore des diminutions pour les écoles. La diminution du renouvellement du matériel informatique, la baisse de moyens pour les demandes de petits travaux, ou matériels. Nous demandons vivement à ce que vos priorités se portent vraiment sur notre jeunesse, sur nos écoles et pas seulement sur des effets de communication sans lendemain. Si vous doutez de mes propos, allez en conseil d'école, vous verrez ce que les parents ont à vous dire. À ce titre, je serais curieuse de voir le budget alloué pour le conseil municipal des enfants, car mettre ce conseil en place et ne sortir aucun projet, aucune action faute de moyens financiers, serait vraiment catastrophique.

Autre point dans ce budget de fonctionnement qui ne passe pas. Les associations : vous affirmez dans ce document que le budget global alloué aux associations sera stabilisé mais vous oubliez de préciser que vous allez malgré tout en augmenter certaines et en réduire d'autres. Quelle politique va guider vos choix pour décider que telle association aura une réduction et telle autre une augmentation ? Soit vous annoncez une nouvelle fois que vous revoyez l'attribution des subventions et qu'elles doivent encore s'attendre à une baisse cette année, soit vous annoncez que les subventions ne seront pas réduites pour toutes les associations. Quelle est la réalité à ce niveau-là ?

Une dernière question concernant les dépenses, il n'y a rien concernant la Transat Concarneau-St Barth. Pourquoi ?

Enfin, dernier point concernant les recettes de fonctionnement. Vous ne l'avez pas évoqué dans votre présentation plus que concise. Mais je vais revenir sur un point précis. D'une manière générale on peut s'attendre alors que vous diminuez l'ensemble des services publics..... bien oui, vous diminuez quand même les services publics par les baisses que vous faites. C'est expliqué noir sur blanc. Vous allez quand même augmenter les tarifs municipaux, vous mettez sauf cas particulier, mais nous voulons bien en savoir plus sur ce qui constitue un cas particulier. Nous regrettons ce choix en période de crise où l'on connaît les difficultés de plus en plus importantes d'une large frange de la population. Vous donnez des chiffres sur certaines recettes et vous évoquez la taxe locale sur la publicité extérieure. Vous avez persisté dans l'instauration de cette taxe, qui dans la conjoncture actuelle est une erreur. Nous vous l'avons dit au moment où vous avez instauré cette taxe. Alors que vous devriez défendre, soutenir et encourager le commerce local, vous mettez en place une taxe sur des bases qui restent à éclaircir, tant elles suscitent des interrogations quant aux éléments pris en compte, tout cela fait par une société extérieure, et même hors Bretagne. Afin d'éviter les décisions arbitraires et les traitements de faveur, nous vous conseillons et vous demandons de mettre en place, si vous souhaitez vraiment maintenir cette taxe, qui ne sont pas les échos que nous avons, ce serait bien que vous nous précisiez cela aussi. Si vous souhaitez vraiment maintenir cette taxe, donc, dans le contexte actuel, à mettre en place ce que nous pourrions appeler une commission extra-municipale, pour assurer d'une manière objective et transparente, le même traitement à chacun. Vous osez, dans le document que nous avons, et qui n'est pas le document que vous avez montré, parler de nuisances visuelles pour ces gens, ces artisans, ces entrepreneurs, qui ont parfois leur raison sociale sur ces enseignes. C'est inacceptable. Vous n'avez pas à un seul instant instauré un climat de concertation. Vous avez voté l'instauration de cette taxe et vous l'avez imposée aux commerçants, sans imaginer un seul instant qu'ils puissent en plus être victimes de distorsion de concurrence, notamment vis-à-vis d'autres communes aux alentours, qui n'appliquent pas elles cette taxe. C'est un mauvais climat que vous instaurez vis-à-vis de ces acteurs essentiels du développement de notre ville. Je rappellerai simplement que dans votre programme électoral vous vouliez, je cite, recréer les conditions d'un dialogue de qualité entre les acteurs économiques et la ville. Nous en sommes décidément bien loin.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Le nombre de points à l'ordre du jour du conseil n'est pas très important, aussi me

permettrai je de tout traiter d'une façon globale. Ça va être comme cela. En revanche le menu est des plus consistants puisqu'il s'agit, à travers un débat d'orientation, de définir pour une année la politique qui sera mise en place sur Concarneau.

Mes collègues ont évoqué la minceur du document du DOB. Je constate néanmoins que sur 10 pages de présentation du budget global, nous avons droit à 9 pages d'analyses financières et de considérations diverses et un maigre exposé de 2 paragraphes qui concernent les projets en cours, sans aucun détail qualificatif, sans analyse chiffrée.

Vous me permettez de penser que cette façon de présenter le débat n'est pas innocente, mais qu'elle s'inscrit dans la droite ligne d'une politique qui, depuis le début du mandat, ne veut pas dire son nom.

Vous vous présentiez en effet dès le départ comme de simples gestionnaires, pétris de bon sens, ayant hérité d'une situation financièrement dégradée, dont, en bon père de famille, vous alliez vous emparer courageusement pour le bien de tous les concarnois.

Si, c'est écrit dans vos programmes.

Pas une seule fois depuis plus de 3 ans maintenant, nous n'avons entendu parler, concernant votre action, de projets, de valeurs, d'engagements ou de choix volontaristes. En un mot, vous prétendez faire, avec l'apparence de l'« innocence », de la politique sans politique !

Mais la façon même dont vous présentez les débats est politique, M le Maire. En nous assommant de chiffres, et exclusivement de cela, auxquels la plupart des concarnois n'auront pas accès, vous voulez nous faire croire qu'il n'y a qu'une seule bonne réponse, la vôtre qui soit pertinente face à la situation, aux attentes, et aux besoins des habitants de cette ville.

Vous vous emparez de ces mots fourre-tout : « bon sens », « équité », ou « rigueur » qui masquent vos véritables intentions, lesquelles sont totalement, absolument et définitivement politiques, puisqu'il s'agit de diminuer de plus en plus la part du service public dans le service au public. De plus, en disant cela, vous voulez faire croire que ceux qui ne vous suivent pas sont dans le « mauvais sens », puisque vous êtes dans le bon. Qu'ils n'ont aucun sens de ce qui est « juste », ou que comme le dit Mme Lemmonier dans sa note de service, ils sont tenants depuis toujours d'un gaspillage éhonté de l'argent des contributions directes et indirectes que chacun doit à l'État pour ses services.

Vous n'êtes pas de bons gestionnaires, vous faites des choix qui n'engagent que vous et vous vous érigez en juges partisans, mais ce qui de notre point de vue est plus grave, c'est que vous faites semblant de « ne pas y toucher » puisque depuis 3 ans nous vous avons toujours vu prendre, avec des pincettes, le mot « politique ».

Donner un forfait aux maternelles privées ? C'est justice, direz-vous, et vous refusez d'admettre que c'est un geste politique de soutien inconditionnel à l'école privée qui, comme son nom l'indique, n'appartient pas au secteur que vous êtes censés gérer « pour le mieux », c'est-à-dire celui des finances publiques, alors même que la loi ne vous y oblige pas et que le principe de laïcité lui est contraire.

300 000 € d'argent public pour la Transat, tout ça pour favoriser la pub gratuite d'un groupe financier, et donner du divertissement aux concarnois ? Alors que, 350 000 en 2010, maintenant vous enlevez votre bateau, donc cela fait 300 000 d'argent public. Je n'ai pas dit que c'était que le vôtre, j'ai dit que c'était l'argent public. Alors que nous avons encore en mémoire les termes insultants utilisés par une de vos adjointes envers le personnel de la Culture qu'ils n'étaient pas embauchés, disait elle, pour faire « la fiesta » (lire : mettre quelques douceurs dans la loge des artistes) au Centre des arts. C'est cela que vous appelez « justice » ?

Réduire de façon drastique et « égalitaire », dites vous encore, les dépenses de chaque service de 2 %, sachant que cela fera inévitablement peser sur les cadres, puis par ricochet sur le personnel, une insupportable pression. Mais que veut dire « égalitairement » ? Une bonne politique est justement celle qui hiérarchise le nécessaire absolu et ce qui l'est moins, elle s'engage, elle se donne des priorités, ce qui procède par conséquent de choix, que, comme tout un chacun vous avez fait, sans les assumer véritablement.

Une bonne politique publique ne se contente pas de jeter sans cesse le discrédit et la suspicion sur ses agents, désormais appelés « ressources humaines », qu'il faudrait

constamment « recadrer » et surveiller pour leur faire produire toujours plus avec le moins de temps possible en donnant à chacun des conseils d'économie aussi paternalistes que culpabilisants.

Une bonne politique s'intéresse aux femmes et aux hommes, aux projets, aux désirs de ses habitants, et pas seulement aux chiffres et scénarii donnés clefs en main par d'innombrables cabinets d'experts qui servent de paravent à ceux qui tirent les ficelles et disent « ne pas faire de politique ».

Nous ne disons pas qu'il faut négliger chiffres et considérations financières, nous disons qu'ils sont seulement un outil, un levier pour accéder aux besoins et aux espérances de 21 000 Concarnois qui attendent de nous, de vous, non pas un langage d'experts comptables, mais une vision à court, moyen et long terme sur ce que l'avenir réserve à leur quotidien.

M le Maire :

Mme Ziegler voulait prendre la parole.

Mme Ziegler :

Oui, merci M le Maire. Je devais initialement ne vous parler que du volet investissements, mais je voudrais revenir sur un chiffre concernant la capacité de désendettement de la ville. Vous annoncez dans votre DOB, à la page 6, pour l'année 2008, 15,62 années. Or, dans le Sillage de 2008, vous annonciez pour cette même année, 22 années.

Ne me dites pas, que vous ne savez pas, que vous avez oublié. Vous avez, intentionnellement fait peur aux concarnois nous en avons la démonstration ce soir. Le débat d'orientation budgétaire est donc normalement un moment de démocratie au sein du conseil municipal, où doivent être discutées les priorités et les évolutions de la situation financière. Il devrait en tout cas être un outil pédagogique associant tous les groupes politiques pour expliquer aux concarnois les visions des uns et des autres. Il devrait surtout être le moyen de nous projeter dans l'avenir, au regard du contexte économique et financier du moment. Or, que nous présentez-vous ? Un bilan d'activité, sous la forme d'un vague catalogue d'actions en cours ou de projets déjà inscrits dans le contrat de territoire signé entre la communauté de communes et le Conseil général. Dans la 1^{ère} catégorie, nous retenons la suite de l'aménagement de la rue de Trégunc, 650 000 euros étaient inscrits pour 2011, mais combien en 2012 ? Vous mettez aussi en exergue un chapitre consacré aux déplacements et voies partagées. Nous vous demandons d'être plus précis sur la programmation financière et de nous expliquer les objectifs du plan global de déplacements. Vous nous avez annoncé le début de la mise en œuvre du plan global pour bientôt. Mais quand sera-t-il présenté au conseil municipal ? Combien va-t-il coûter ? A-t-il pour but de vider le centre-ville des voitures ou participera-t-il à la dynamique économique entre la ville et le port ? Combien, enfin, de créations de voies vertes, où et pour combien ? Nous retenons aussi les actions retenues dans le contrat de territoire signé entre le Conseil général et la communauté de communes. Pour la ferme du Moros, 80 000 euros vous seront versés, la salle de tennis 60 000 euros, le pôle nautique 209 000 euros. Mais nous n'avons aucun chiffre pour les.....

M le Maire :

Budget primitif.

Mme Ziegler :

D'accord, mais nous sommes dans un DOB. Voilà en ce qui concerne les projets réalisés ou en cours de finalisation. Mais rien sur la réhabilitation de Kerandon, projet lui aussi inscrit au contrat de territoire. Pourtant, M Debuysier a semble-t-il présenté un projet en conseil de quartier. Les partenaires de la ville, notamment la Communauté de communes et habitat 29 ont-ils été informés de cette présentation ? Si M Debuysier veut nous répondre, je le préviens que nous vérifierons ses dires. M le Maire, avez-vous l'intention de présenter ce projet en commission ? La manière de faire de M Debuysier pose problème. Cette façon de décider seul et de passer au-dessus de la tête des élus, fleure bon le populisme. Rien non plus sur Crown-Cork. Rien non plus sur les travaux pourtant nécessaires aux abords de la prochaine Thalasso. Pourtant, vous annoncez dans votre magazine, Sillage Info, une ouverture de la Thalasso en mars 2013. Il faudra donc des travaux en 2012. M Besombes a annoncé dans un article de presse un montant de travaux estimé à 3 millions d'euros. Nous souhaiterions ce soir en savoir plus.

Je reviendrais moi aussi sur le devenir du port un enjeu primordial pour le devenir des concarnois. À ce jour, nous n'avons....

M le Maire :

Si quelqu'un doit le savoir, c'est bien vous. Le Conseil général est le maître d'ouvrage.

Mme Ziegler :

Nous voulons connaître la position de la ville de Concarneau. Effectivement, je siége au Conseil général. Je vais faire un peu de pédagogie. Le Conseil général, par la voix de Pierre Maille, a demandé à un certain nombre d'acteurs, la ville, la Chambre de commerce, des portuaires, des associations, les commerçants de la ville, de bien vouloir donner ce qu'ils souhaitaient pour le devenir du port. À ce jour, la Chambre de commerce a proposé un certain nombre de choses, les portuaires eux-aussi, les marins pêcheurs également. J'attends toujours, nous avons siégé à 2 réunions du conseil municipal, à ce jour j'attends toujours que la ville donne sa position.

Je reprends mon intervention.

Tous ces projets ô combien importants pour la ville devraient faire l'objet d'une programmation pluriannuelle. Cette programmation a été vivement souhaitée par la Chambre régionale des comptes. Mais il est vrai que cela nécessiterait une vision commune du devenir de Concarneau.

En ce qui concerne les recettes, la présentation que vous nous avez faite laisse trop de place à l'approximation pour être sérieuse. Vous parlez de cession de biens avec une estimation de 2 500 000 euros. Mais quels biens ? L'ancienne mairie ? Le Manoir du Porzou ? L'école du Lin ? Comment pouvez-vous sérieusement bâtir un budget à partir de telles évaluations, sauf à nous démontrer ce soir que vous avez des dons de divination ?

M le Maire :

C'est quand même dommage que vous n'ayez pas pu réunir...

Mme Dieterlé :

Lorsqu'il y a eu la 4C, vous êtes tous intervenus...

M le Maire :

Là nous ne sommes pas à la 4C Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Vous êtes intervenus sur la 4C.

M le Maire :

M Colin. C'est à M Colin que je parle, Mme Dieterlé.

M Colin :

Je voudrais vous faire part des incompréhensions que nous avons sur la taxe sur les déchets incinérés qui devrait être versée par le Valcor. Je dis bien qui devrait être versée. C'est une taxe qui a été votée il y a 3 ans. Il n'y a aucun souci. Vous y aviez le droit, la loi était pour vous pour pouvoir le faire. Mais cela a été fait d'une façon un peu cavalière vis-à-vis du Valcor parce qu'il n'y a pas eu de concertation lui auparavant. Il se trouve que quand je disais tout à l'heure que cette taxe devrait être versée, pour l'instant elle n'a pas été versée. Pourquoi n'a-t-elle pas été versée ? Parce qu'il doit y avoir une délibération chaque année qui doit avoir lieu au mois d'octobre et la 1^{ère} année, la délibération a été faite hors délai. Elle n'a pas pu être versée parce qu'il y avait un vice de procédure. La 2^{ème} année, la délibération a été prise dans les délais, mais la somme manquait dans la formulation de la délibération, re-vice de procédure, pas de versement. 3^{ème} année, il y avait les délais, il y avait la somme mais la taxe précisait que c'était sur une zone de stockage des déchets alors qu'il s'agit d'une usine d'incinération, re-vice de procédure, pas de versement de la taxe. À un euro la tonne pour une moyenne de 60 tonnes par an, vous avez calculé, cela fait 90 kilos euros par an à multiplier par 3, soit 270 000 euros qui n'ont pas été versés depuis que cette taxe a été votée. Qu'en est-il pour l'année 2012 ? Je pense que nous pouvons quand même nous poser quelques questions d'autant plus que j'ai quand même relevé votre désir de vous fixer des objectifs en matière de gestion des finances de la ville. Je pense que toute l'assemblée ici présente, reconnaîtra avec moi, au vu des faits précités, que ces objectifs sont un peu mis à mal. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M le Maire :

Merci, M Colin. Bon, après cette longue litanie, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Je voulais simplement faire quelques petites réflexions sur les budgets annexes. Pour un bon père de famille qui fait de la politique à priori sociale depuis 2008 que vous êtes à la municipalité, je voudrais quand même vous faire remarquer que le budget de l'eau a augmenté de 22 %. Je pense qu'il y a des concarnois qui ne peuvent plus payer leur eau, M le Maire. 10 % en 2008, 8 % en 2009, et 4 % encore, cela fait une augmentation totale de

22 %, je trouve que pour une politique sociale, on peut quand faire mieux.
Ensuite, sur le budget assainissement, l'an dernier, puisque c'est un copier-coller 2010-2011, il y a des travaux de réseau qui reviennent, je ne sais pas pourquoi. Je voudrais préciser quand même M le Maire, que l'impasse et la rue des pins ne se trouvent pas au Cabellou mais au Rouz. Vous devriez quand même connaître.

M le Maire :

Oui, c'est au Rouz.

Mme Le Meur Marie :

Vous vous étiez trompé tout à l'heure.

M le Maire :

Excusez-moi Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Non, mais c'est important quand même. C'est important je pense de savoir où se trouvent les rues.

Mme Le Meur Gaël :

C'est parce que tu habites au Cabellou.

Mme Le Meur Marie :

C'est parce que j'habite au Cabellou, c'est vrai.

Pour le budget du centre des arts, je suis un peu surprise de 7 000 euros de déco pour le hall ? Il y a quand même d'autres choses à faire tout de même. Vous étiez en train de dire, M Nydell que les salles étaient indécentes et presque pourries, et vous mettez 7 000 euros de déco dans le hall. C'est un peu curieux, quand même. Il y a des priorités je pense.

M le Maire :

Bien Mesdames et Messieurs, je vous remercie de cette longue litanie de reproches.

Mme Ziegler :

De questions...

M le Maire :

Attendez, je vous ai laissé parler, vous pouvez me laisser parler, je vous remercie.

... de dysfonctionnements ou de manques d'objectifs, ou de manque d'orientations. J'ai pris quelques notes quand même, et je vois une équipe à bout de souffle, pas de prospective. Je ne suis pas encore à bout de souffle. Nous sommes à mi-mandat et je peux vous dire que je suis engagé, déterminé et j'ai une dynamique pour avancer sur les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous ne sommes pas à bout de souffle, M Quénéhervé.

Est-ce qu'il faut reprendre tous les éléments qui nous ont été signalés ? Je ne pense pas. Ce que nous pouvons remarquer c'est que nous n'avons pas d'objectif, nous n'avons pas de perspective, nous n'avons pas de prospective. Mais notre « camp », comme vous dites, M Quénéhervé, je ne pense pas d'ailleurs que ce soit lié à un camp. Quand on parle de rigueur budgétaire, quand on parle de bonne gestion des deniers publics, quand on a la responsabilité des deniers publics, quand nous avons un engagement avec une responsabilité, on doit le mener jusqu'au bout, dans l'intérêt de tous et surtout dans l'intérêt des concarinois. Tout à l'heure si on regardait que les impôts n'avaient pas augmenté depuis 2009, c'est aussi grâce à notre rigueur budgétaire. Je pense que vous n'avez pas ou mal regardé les éléments que nous avons projeté parce que les 3 paramètres que sont l'impôt des ménages, le désendettement, et nos investissements, évidemment, lorsque nous parlons d'investissements, nous avons mis les principaux, mais tous les investissements n'y sont pas. Quand nous parlons des abords de la Thalasso, évidemment qu'ils y sont dans les investissements 2012. Ils sont encore en cours d'arbitrage. Là, aujourd'hui nous ne sommes que sur les orientations. Aujourd'hui, il reste encore 3 arbitrages à faire. Nous ne sommes pas encore sur des chiffres précis. Nous sommes sur des grandes orientations et à ce titre, oui, nous avons quelques éléments qui sont probants mais nous n'avons pas évoqué toute la liste des investissements qui sont prévus sur 2012. Ils ne sont pas définitivement arbitrés mais ceux que nous avons donné, sont ceux qui sont déjà engagés sur une prospective pluriannuelle, et ce sont les principaux investissements.

M Colimard, malgré tout le respect que je vous dois, vous êtes dans des considérations philosophiques nationales et générales. Je me considère à Concarneau et suis pragmatique sur les sujets de Concarneau tout d'abord.

En ce qui concerne M Le Coz, oui, nous sommes aujourd'hui sur les orientations budgétaires, nous ne sommes pas sur des éléments chiffrés précis.

M Le Coz :
Comment vous arrivez à 1,2 million.

M Besombes :
Ce sont des orientations.

M le Maire :
Ensuite....

Mme Dieterlé :
L'année dernière vous l'aviez fait.

M le Maire :
Sur l'avenir du port, nous sommes dans le cadre d'une étude en cours et nous devons nous revoir début décembre. Il faut savoir que le maître d'ouvrage est le Conseil général, la ville de Concarneau est partenaire de ce projet au même titre que la CCI et la Communauté de communes. Le bureau d'études a proposé plusieurs scénarii....
Oui, excusez-moi, ce n'est pas bien ? Oui, Mme Dieterlé, ce sont des scénarii, plusieurs scénarii. Le bureau d'études a donc présenté plusieurs scénarii et ensuite nous devons nous revoir le mois prochain pour déterminer qu'elles sont nos orientations. C'est un dossier qui est très lourd puisque nous sommes sur l'interface ville-port. Nous sommes sur la reconsidération du périmètre du port, nous sommes sur la mixité pêche-plaisance, nous sommes sur le développement du port de plaisance, nous sommes sur les domaines de l'environnement, c'est-à-dire les cales de carénage, c'est très important et c'est très lourd. Il nous a été présenté la dernière fois plusieurs scénarii que nous devons évoquer au mois de décembre, le mois prochain. Voilà où nous en sommes sur l'avenir du port de Concarneau.

Mme Le Meur Gaël :
M le Maire...

M le Maire :
Non, non non. Je vous ai écoutée. Vous m'écoutez s'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :
La question que nous vous avons posée....

M le Maire :
Non, non, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous avez tous parlé. Alors, concernant les écoles, Mme Le Meur, vous parlez des actions des écoles, vous faites tout un répertoire d'actions négatives concernant les actions des écoles mais vous avez déjà les chiffres pour 2012 ? Nous parlons du DOB 2012, nous parlons des orientations 2012.... Attendez, je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :
Vous me posez une question, je vous réponds.

M le Maire :
Non, non non, je ne vous ai pas donné la parole.
Les orientations 2012 pour les écoles, vous ne pouvez pas aujourd'hui, dire qu'il y a moins ceci, moins cela.

Mme Le Meur Gaël :
Vous allez remettre le transport ?

Micro coupé....

M le Maire :
Concernant la TLPE, sachez que c'est une loi. Aujourd'hui elle est appliquée partout dans le Finistère, à Quimperlé, à Lorient, à Brest, à Quimper....

Mme Le Meur Gaël :
Elle n'est pas appliquée à Quimper.

M le Maire :
Elle n'est pas encore appliquée à Concarneau, nous avons eu une 1^{ère} approche de présentation. Il y a ensuite une concertation qui est en cours. Nous avons reçu ici différents commerçants, et à ce titre, nous avons évoqué évidemment le principe de la loi. Nous avons évoqué également que des représentants de commerçants pourraient faire

partie d'un comité technique pour l'application et les modifications et amendements qui pourraient être faits. Nous sommes dans la concertation. Même si au départ la présentation a été peut-être un peu trop rigide, ensuite nous avons été dans la concertation. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur le principe de cette loi.

Mme Le Meur Gaël :

Donc cela ne va pas être appliqué.

Brouhaha....

M le Maire :

Alors concernant la logique comptable et financière.

Mme Le Meur Gaël :

Elle ne va pas être appliquée ?

M le Maire :

Attendez ! Concernant la logique comptable et financière, oui, je l'ai dit, nous avons une logique comptable et financière, rigoureuse, responsable, tout est autant que nous avons conscience des services à la population, Mme Dieterlé.

Evolution de la subvention au CCAS : 2006 = 184 000 euros, 2007 = 190 000 euros, 2008 = 190 000 euros, 2009, nous étions aux affaires = 230 000 euros, 2010 = 360 000 euros, 2011 = 380 000 euros.

Brouhaha....

M le Maire :

Voilà, stop !

Mme Dieterlé :

Il y a un changement de calcul.

M le Maire :

Stop ! C'est le budget du CCAS.

Voilà les principaux éléments. Maintenant on peut toujours discuter sur des incohérences. Je sais que nous ne serons jamais d'accord. Nous avons la responsabilité, les engagements, et vous vous êtes dans un esprit de contestation systématique, nous pouvons comprendre que vous ne soyez pas d'accord sur ces grands principes de débat d'orientation budgétaire, nous ne nous attendions pas à mieux, excusez-moi.

M Calvarin.

M Calvarin :

Bonsoir. Je vais revenir sur certaines déclarations que j'ai entendues. On nous reproche le manque de chiffres. C'est vrai qu'il y a des chiffres qui pourraient contenter certains. Je me rappelle de certaines discussions que nous avons eues en Communauté de communes. Nous sommes quelques uns à avoir justement émis de sérieuses réserves par rapport au fait que sur le projet de statut de 7 pages, nous avons 2 lignes en tout et pour tout sur les moyens pour faire fonctionner cette Communauté d'agglomération, là on nous a expliqué que de toute façon, vu le passé, on pouvait y aller sans problème, et que l'on pouvait le faire en toute confiance. D'un côté, lorsque l'on est en Communauté d'agglomération ou Communauté de communes, on peut tout-à-fait faire confiances aux gens qui sont en charge de la gestion des finances publiques, et de l'autre côté, dès que nous nous retrouvons en conseil municipal, on remet en cause systématiquement tous les financements et toutes les dépenses qui sont faites. C'est un 1^{er} point.

Un 2^{ème} chiffre qui nous a été utile pendant le débat que nous avons eu dans les services pour justement les différents investissements, c'est le rapport entre la valeur dépensée et le taux d'imposition. Nous savons grosso-modo que pour 100 000 euros de dépensés, nous avons 1 % de plus sur les feuilles d'impôt des concarnois. Les services en ont été très conscients et c'est eux mêmes qui ont fait quelques équilibrages. Je veux pour preuve, par exemple, le fait d'avoir transféré une partie des aménagements prévus pour les jardins sur la voirie, parce qu'il y avait urgence sur la voirie et au niveau des services techniques ils ont tout-à-fait compris que l'enveloppe n'étant pas extensible, dans la mesure où nous ne voulions pas alourdir cette charge, nous avons fait un transfert de 80 000 euros du service jardin, pour l'année prochaine, sur le service voirie pour justement améliorer l'état des routes qui posent quelques problèmes dans certains quartiers. C'est un arbitrage qui est basé justement sur le respect à « franc constant » de manière à ne pas nécessiter de rajouts au niveau des feuilles d'imposition des concarnois.

Tout à l'heure j'ai entendu aussi parler du coût social de l'eau. C'est vrai que l'eau est très

chère. 4 % d'augmentation c'est une charge qui ne nous a pas échappée. Elle est lourde pour les contribuables concarnois. Par contre, ce qui m'a surpris, c'est qu'au niveau de la communauté de communes, on augmente la TEOM de 8 % cette année, l'année prochaine de 8 % encore et encore comme cela pendant 4 ou 5 ans. Là, il n'y a pas eu une seule remarque.

M Dieterlé :

Ha si ! C'est faux !

M Calvarin :

Exact, Dominique Dieterlé....

M Quénéhervé :

Là tu racontes n'importe quoi.

Micro coupé....

M Quénéhervé :

Tu compares des choses qui ne sont pas du tout com.....

Micro coupé....

M Quénéhervé :

C'est manipuler les chiffres, cela, c'est de la manipulation....

Micro coupé.....

M le Maire :

M Quénéhervé, on ne vous a pas interrompu ! Même lorsque que vous dites des bêtises.

M Quénéhervé :

Je vous en prie M le Maire.

M Calvarin :

Je vais reprendre mon...

M Quénéhervé :

On peut encore.....

brouhaha....

M le Maire :

M Calvarin, vous pouvez poursuivre.

M Calvarin :

Je vais justement conclure ces budgets annexes, que ce soit la TEOM au niveau de la Communauté de communes ou le service de l'eau de la ville, ce sont 2 budgets qui sont normalement à l'équilibre. Si nous voulons investir, nous sommes obligés malheureusement aussi de financer ces investissements. Au niveau de la station du Brunec vous avez pu voir que nous avons plus de 500 000 euros d'investissement, c'est tout simplement parce que nous allons remettre le réseau en état, avec des filtres à charbons actifs, pour justement, assurer aux contribuables concarnois et aux gens qui payent l'eau, une eau de bien meilleure qualité avec quasiment plus de pesticides qui passent à travers les filtres et donc permettre de diminuer les achats d'eau pour les gens qui achètent encore de l'eau en bouteille, en contestant la qualité de l'eau. C'est, aussi un retour assez rapide sur cette charge. Si nous pouvons permettre à tous les concarnois d'avoir une confiance absolue dans leur eau et de ne plus justement passer par l'achat de bouteilles minérales, je pense qu'ils auront facilement un retour sur la dépense par rapport au surcoût de 4 %. Au niveau de la comparaison avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je regrette, ce sont exactement les mêmes choses. Cela pèse sur les contribuables de la même manière. Et vous avez pu constater, tous, les uns et les autres, que Concarneau paye cette taxe basée sur la valeur du bien foncier, ce qui fait qu'en plus ils la payent cher à Concarneau. C'est un point important.

Je vais finir, on vous a laissé parler.

Un autre point qui ne m'a pas échappé. Tout à l'heure, on nous a parlé de ville touristique. Ville touristique qui doit normalement bénéficier d'équipements sportifs. Je vois que nous avons quand même un investissement important en voile, nous avons un investissement important en tennis, nous allons avoir un investissement important au niveau de la gymnastique, au niveau culturel, la ferme du Moros, qui est un lieu culturel, va disposer

d'espaces d'environ 700 m² et qui va être entièrement reconditionné et dédié aux activités de danse et de chant. À ce titre-là, je crois que nous collons assez bien au devenir des communes touristiques. C'est un constat sur les investissements de l'année qui va venir. Au niveau de certains chiffres, on nous a reproché de ne pas donner tous les chiffres. Je crois que pour la voile St Barth, par exemple, parce que ça revient régulièrement, nous les avons donné au dernier conseil municipal, vous avez eu le détail. Nous n'allons peut-être pas les ressortir à chaque fois, ce sont des chiffres qui ne sont pas du tout cachés, ils sont officiels et vous pouvez en prendre connaissance quand vous voulez. Il n'y a pas de souci. Au niveau du service public, je crois aussi que nous avons maintenu, contrairement à ce que l'on nous avait laissé présager, les personnels, au niveau de la ville de Concarneau, nous n'avons pas de diminution de personnel. Il faudrait suspecter les personnels d'en faire moins si on admet que le service public est minoré, le nombre de personnes est le même et il est toujours à la disposition des concarnois. On ne voit pas pourquoi le service serait de moins bonne qualité avec le même nombre de personnel maintenant que par le passé. C'est une affirmation qui n'est pas validée parce que nous observons au niveau de nos services. Voilà un certain nombre de points que je voulais évoquer et c'est vrai que les choix budgétaires que nous venons de faire pendant un mois ont été relativement délicats comme tous les ans et comme c'était le cas, j'espère auparavant. C'est la contrainte qu'ont toutes les collectivités en sachant, je rappelle ce chiffre, que 1 %, c'est 100 000 euros dépensés. Les concarnois le savent, on peut le réaffirmer, si nous dépassons de 100 000 euros le budget précédent, c'est 1 point en plus qui vient se rajouter sur la feuille d'impôt. Je crois que si nous n'avions pas eu cette préoccupation, cela aurait été suicidaire au niveau des investissements pour la ville de Concarneau. Voilà un certain nombre de points que je voulais aborder avec vous.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Je vais passer la parole à Mme Depoid.

Mme Depoid :

Comme d'habitude pour ma part, je vais parler finances. Oui, je le répète, à notre arrivée à la mairie, nous avons trouvé une dette abyssale laissée par l'équipe précédente. Vous parlez tous de manque d'ambition et semblez trouver normal des endettements très lourds. Avant que la Grèce ne nous ait appris que nous pouvions mourir de trop d'insouciance, et suivant le conseil de Napoléon, et oui, déjà, affirmant qu'il faut trouver un moyen de préserver les générations à venir de la cupidité des générations présentes, sans recourir à la banqueroute, nous avons depuis 3 ans, sagement réussi à diminuer l'emprunt sans trop toucher aux taxations. Même si ce n'est pas très enthousiasmant, nous avons accepté rigueur et orthodoxie financière refusant de faire du déficit, une recette budgétaire ordinaire comme le font trop facilement les politiques et comme l'opposition voulait nous y pousser. Pour ma part, je préfère ce pragmatisme de comptable aux rêves encore encensés par certains car la réalité se venge toujours mais nous nous déplaçons sur une corde d'équilibriste. Nous assistons partout dans le monde au décès de l'Etat providence et aujourd'hui, au niveau de la France, soit l'on ne rembourse pas, et demain plus personne ne nous prêtera pour continuer de payer nos déficits soit enfin nous faisons l'effort de vivre en fonction de nos moyens et cela conduit à l'austérité mais c'est une question de survie. Il n'est plus question de finasser. Au plan local, notre DOB sera vraisemblablement suivi d'un budget plus rigoureux encore, les dotations devant diminuer et les autres collectivités territoriales que nous alimentons par le biais de l'impôt de nos concitoyens se devront d'être elles aussi plus soucieuses du dérapage dans les embauches et leurs dépenses de fonctionnement. Quoi que vous affirmiez, il n'y a eu aucune diminution du service public, mais seulement de la rigueur du fonctionnement. En tant qu'élus, prenons des décisions comme si nous devons en répondre sur nos fonds propres. Dans ce cas-là, feriez-vous du toujours plus ?

Mme Lemonnier :

M Colimard, Mme Dieterlé, l'argent ne tombe pas du ciel contrairement à ce que vous pouvez croire. Nous devons tous respecter l'argent public et le dépenser à bon escient. C'est ma politique, d'où la rédaction de ma charte d'économie.

Mme Le Meur, vous me parlez de la cour des comptes qui a écrit que la ville était suréquipée. C'est exact, c'est écrit dans le rapport mais je pense que la personne responsable de la rédaction de ce texte, n'a pas fait le tour de la ville, car nous avons trouvé une ville sous-équipée. Je suppose que c'est une faute de frappe, je ne sais pas.

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. M Besombes.

Brouhaha....

M Besombes :

Si nous pouvons continuer à porter la contradiction..... s'il vous plaît Mme Le Meur..... la contradiction à vos propos de tout à l'heure. Tout d'abord, nous reconnaissons bien la technique, toujours nier l'évidence. Vous souhaitez toujours revenir sur les chiffres et en remettant en cause les chiffres qui ont été constatés il y a de cela 3 ans, je veux rappeler que 3 cabinets ont constaté la même chose, 3 cabinets indépendants ont constaté les mêmes difficultés de la ville de Concarneau, les services par une note, ensuite la trésorerie générale. À chaque fois vous avez contesté. En face de ces 3 cabinets, de ces services et de cette trésorerie, il est certain que les chiffres de votre groupe sont ceux à se rappeler. J'entendais à plusieurs reprises, le manque d'ambition. Si on finance l'ambition par de l'endettement ou de l'impôt, est-ce vraiment de l'ambition ? L'ambition que nous avons recherché ici, c'est 1, de faire des efforts sur le fonctionnement de façon à dégager de l'épargne nette et de créer de l'autofinancement pour lancer derrière de l'investissement. Nous pouvons faire, en terme de fonctionnement aussi bien à 2 % en moins. On peut le faire. Et cela crée un levier fondamental pour pouvoir investir en équipements qui sont cruciaux pour la ville de Concarneau. Vous avez des investissements qui ont été communiqués au niveau du cadre de vie avec les déplacements, avec tout ce qui est voirie, et d'adapter toute notre voirie aux différents modes de transport. Ce qui n'était pas fait les années précédentes. Depuis cette année, c'est déjà en conformité. Tous les travaux qui sont réalisés sont dans ce cadre-là et je pense que chaque concarnois a besoin de sécurité, qu'ils se déplacent en automobile, à vélo, à pieds ou en bus. C'est une priorité, on la décline à travers le million deux du cadre de vie. Ensuite, notre ambition est la vie associative, la vie culturelle et la vie sportive avec 4,2 millions, je ne peux pas penser qu'on puisse croire qu'on ne peut pas parler d'ambition. La maison des associations est quelque chose qui est fortement attendu par les associations concarnoises, vous savez que chaque année, le nombre des associations concarnoises que nous ne pouvons pas loger, demain nous aurons la possibilité de leur proposer une solution d'hébergement. Ensuite, vous avez la maison de quartier de Lanriec, c'est quelque chose qui est important aussi d'aller dans les quartiers proposer aux associations en proximité des solutions logistiques et d'accueil. Vous avez la rénovation de la ferme du Moros qui va permettre de pouvoir développer un nouveau pan en matière de culture et de vie associative. Vous avez le pôle nautique. Pôle nautique où la voile qui devrait être au cœur des activités des concarnois n'a pas l'équipement adapté. Il y a enfin le terrain de tennis, c'est aussi une ambition puisque derrière la création de ce pôle tennis, nous avons la capacité d'accueillir d'autres associations au sein d'une salle de gymnastique et en même temps de pouvoir développer le pôle aqualudique ou aquanautique mis en place avec le partenariat de la 4C. Là, il ne s'agit pas de mots, il ne s'agit pas de dire qu'il y a un manque d'ambition. Nous sommes bien sur des priorités et des enjeux forts pour la ville de Concarneau avec un cadre de vie valorisé, une vie associative valorisée, aidée, nous maîtrisons le côté fonctionnement à travers une stagnation des subventions mais de l'autre côté, nous mettons à la disposition des associations les moyens logistiques pour leur développement. Et en matière de sécurité, nous investissons, dès l'année prochaine, pour le lancement du centre de secours. C'est un projet dont nous parlons depuis 10 ans à Concarneau. Tous ces sujets-là sont l'ambition que nous souhaitons de Concarneau et à côté de cette ambition-là qui est bien concrète, nous avons la maîtrise du fonctionnement qui permet de générer des moyens propres pour investir dans ces équipements très nécessaires aux concarnois. J'aimerais que, plutôt que de dire d'un côté on entend que des chiffres, mais oui, c'est un document financier que le DOB, et de l'autre côté qu'il n'y a pas de vision, alors que là, nous sommes bien sur des enjeux cadre de vie, vie associative et sécurité pour les concarnois, j'aimerais que nous redevenions plus réalistes et moins polémiques. Voilà, merci M le Maire.

M le Maire :

Merci M Besombes.

Nous allons nous arrêter là sinon cela va être une partie de jeu de ping-pong..... non, non, non, ça va être une partie de jeu de ping-pong..... il n'en est pas question. Nous allons continuer le conseil municipal, y compris l'ordre du jour.

M Quénéhervé :

Je ne suis pas d'accord.

M le Maire :

Il n'y a pas de vote.

M Quénéhervé :

Lorsque nous sommes attaqués, nous avons le droit de répondre, M le Maire. Je suis désolé, M le Maire. Je veux expliquer.....

M le Maire :

Alors....

M Quénehervé :

.... M Calvarin....

M le Maire :

Le point n°2 à l'ordre du jour....

M Quénehervé :

C'est détestable...

M le Maire :

Il s'agit du cycle de l'eau avec la création d'un bassin tampon sur le poste de refoulement des eaux usées de Suffren, demande de subvention, M Calvarin.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

2	Cycle de l'Eau : Création d'un bassin tampon sur le poste de refoulement des eaux usées de Suffren - demande de Subventions
---	---

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin. Il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote.

M Le Coz :
J'avais une question mais cela ne concerne pas directement ce sujet, cela concerne le cycle de l'eau. Je voulais savoir si je pouvais poser la question.

M le Maire :
Si vous êtes sur le sujet, oui, mais sinon ce n'est pas....

M Le Coz :
C'est une demande de renseignement concernant un bassin de rétention qui était prévu dans la vallée du Zins.

M Calvarin :
Je peux répondre.

M Le Coz :
Je voulais savoir si le sujet était maintenu, en connaître le coût et savoir si éventuellement ce projet était éligible à des subventions également.

M Calvarin :
C'est une question qui va dans le sens de ce genre d'aménagement. Le bassin tampon qui était prévu dans le bas de Kerauret l'an dernier a été déplacé au niveau de cette vallée, par rapport au constat fait par la police de l'eau qui nous a demandé de le décaler plus bas dans la vallée. À budget constant, nous allons nous retrouver avec un bassin tampon décalé sur le bas de la vallée verte, c'est l'appellation que tout le monde connaît, avec un bassin tampon qui aura un cubage légèrement supérieur, et un coût identique. La participation sera la même que celle qui était prévue pour celui qui avait été accordé cette année. Mais c'est au niveau technique que l'on nous a justement demandé de revoir l'aménagement et de le décaler, c'est tout.

M le Maire :
Ce sont 180 000 euros budgétisés pour 2012. Nous allons passer au vote, pardon, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Je voudrais juste comprendre, parce que je n'ai pas très bien compris. Est-ce que vous allez appliquer la taxe sur les enseignes ou pas ? Je voudrais juste comprendre la position de la ville de Concarneau sur le port, parce que je n'ai pas bien compris votre position. Je n'ai pas bien compris si M Besombes avait compris que la Chambre régionale des comptes n'était pas un cabinet qu'il avait payé comme KPMG. Et je n'ai pas très bien compris si tout ce qu'il a listé va être réalisé en 2012 ou si c'est encore une hotte du père-noël.

M le Maire :
En somme, vous n'avez rien compris. C'est bien dommage.

Mme Le Meur Gaël :
Non, je n'ai pas compris votre explication.

M le Maire :
Nous allons passer au vote sur ce sujet.

Quels sont ceux qui sont favorables sur la création du bassin tampon des eaux usées à Suffren ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point 3, il s'agit de la réforme de la fiscalité de l'aménagement avec la mise en place de la taxe d'aménagement. M Debuyser.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

3	Moyen généraux - finances : Réforme de la fiscalité de l'aménagement, mise en place de la taxe d'aménagement
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M Le Coz :
J'aurai voulu des précisions concernant des taux qui vont s'appliquer dans d'autres communes. Par exemple sur Bénodet, je voulais savoir, parce que avec 4 % nous sommes presque au taux le plus important et je voulais savoir par exemple, quel était le taux qui s'applique sur Bénodet ?

M Debuyser :
Et bien voilà, la réponse a été donnée, 4 %.

M le Coz :
Et vous tenez d'où vos chiffres ? J'ai la photocopie du conseil municipal de Bénodet où on nous indique que c'est 3,5 %. Je continue mon intervention. Bénodet qui était à 3 % de TLE, passe à 4 %. Et nous qui étions à 2,4, nous voulons passer à 4. Je pense qu'il faudrait être raisonnable, ne pas donner de faux chiffres déjà. Je pense que si déjà on passait de 2,4 à 3, ou 3,5, ce serait déjà, comparativement, beaucoup. Je voterais donc contre, si l'on maintient le taux de 4, qui est aligné sur celui de Bénodet et qui en réalité n'est pas de 4 mais de 3,5.

M Debuyser :
Parler d'un taux de 3,5 ou de 3 sur la TLE, c'est déjà faux, parce qu'il s'agit d'une moyenne. Sachez que la TLE à Concarneau et ailleurs, d'ailleurs, était basée sur 6 pourcentages différents. Vous aviez les habitations principales qui étaient à 2,5 %, les habitations principales avec un prêt à taux zéro qui étaient à 1,5 %, les maisons secondaires à 3,5 etc... Quand on parle d'un taux de 3,5 % à Bénodet, il s'agissait de la moyenne de ces taux qui était de 3 %.

M Le Coz :
Ils sont passés à 3,5.

M Debuyser :
Ils sont passés à 3,5, un demi point au-dessus. Si nous faisons la moyenne de ces taux, nous sommes à 3,5 et nous passons à 0,5 au-dessus, comme d'ailleurs la majeure partie des villes dont je regrette, je n'ai pas la liste. À défaut de savoir exactement ce qui nous attend à l'avenir, toutes les villes ont à peu près adopté, compte tenu de certaines incertitudes, 0,5 % en plus. C'est ce que Concarneau a fait, de 3,5, nous sommes montés à 4.

M Le Coz :
Sur le tableau que nous avons c'est 2,4. Nous étions précédemment en TLE à 2,4 %. Si nous mettons 0,5 de plus, nous devrions être à 2,9 ou 3 %.

M Debuyser :
Oui, mais il faut aussi tenir compte du reste. Il faut aussi tenir compte de la PRE et de tout cela. Et puis attention, il faut bien se mettre d'accord, la TLE était un calcul sur la SHON alors que la taxe d'aménagement est un calcul non pas sur la SHON, mais sur l'habitation. C'est-à-dire non pas sur l'extérieur des murs mais l'intérieur et pour une hauteur supérieure à 1,8 m. Ce qui n'est pas du tout le même calcul que ce que nous pouvons faire actuellement aujourd'hui.

Brouhaha....

M Debuyser :
Non, la SHON ce n'est pas cela. Je suis désolé, la SHON c'est l'extérieur des murs, ce n'est pas l'intérieur.

M Le Coz :
La SHON correspond à.....

M Debuyser :

Vous avez raison, M Le Coz. Il y a des choses qui ne m'étonnent plus, maintenant que vous dites cela. Je vous invite, si vous voulez plus d'explications à venir. Nous avons demandé effectivement une étude à l'Etat, nous avons demandé une étude aux services financiers de la ville et le service urbanisme de Concarneau a fait son étude et nous tombons tous à peu près d'accord là-dessus.

C'est quand même très épais et très technique. Le taux de 4 % va s'appliquer en 2012 à partir du 1^{er} mars. À la fin 2012, après avoir mis sur pieds un comité d'étude, nous allons étudier tout ce qui en marge de cette loi, c'est-à-dire, tout ce qui peut être exonéré. Sont déjà exonérés de 50 % les bâtiments HLM, tout cela est dans la loi. Cela nous l'avons appliqué, ensuite nous allons étudier ce qui peut encore être exonéré, sachant que cette année nous avons déjà exonéré ce qui pouvait ramener de l'emploi, c'est-à-dire les entreprises et l'industriel. Parce que nous pouvons le faire, et nous allons aussi partager la ville en secteurs, de façon à étudier la sous-densité, puisqu'auparavant, si vous faisiez construire plus que ce que vous aviez droit, par rapport à ce que vous aviez droit en SHON, vous payiez une sur-densité. Demain, si vous ne construisez pas à hauteur de ce qui est prévu sur votre terrain, vous allez payer une sous-densité. C'est-à-dire que vous avez très bien compris que le but est dans la gestion économe de l'espace, de pousser les gens à construire au maximum dans les terrains les plus petits possibles.

Brouhaha....

M Debuyser :

Je viens de m'exprimer, il fallait écouter que cela faisait partie d'une étude qui allait être menée en 2012.

M Le Maire :

Nous avons une date butoir au 30 novembre pour voter.

M Debuyser :

Aujourd'hui nous votons ce qui est obligatoire de voter avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} mars 2012.

M Colimard :

Tout cela est le développement d'un jargon, ce n'est pas un reproche. Tout cela donne un peu la sensation de rentrer dans une usine à gaz. On n'y trouve plus ses petits. Si je comprends bien, enfin, il me semble bien comprendre, je n'irais pas jusqu'à dire que je comprends bien cette complexité, le souci c'est d'être en situation d'avoir un rendement qui garantisse le même niveau de ressources.

Toutefois, je me permets, vous l'avez évoqué mais je voudrais être plus éclairé sur quels types d'autres d'exonérations sont possibles que celles énoncées. Et, dans le prolongement, pourquoi, d'ores et déjà évoquer l'exonération pour le logement social accessible au plan aidé. Ce n'est pas fait dans la délibération là.

M Debuyser :

Dans ce que nous votons aujourd'hui, nous avons donc indiqué les exonérations de plein droit. Dès le 1^{er} mars 2012, seront exonérées les constructions et aménagements destinés aux services publics, les constructions aidées dans le cadre des PLAI, les locaux agricoles, les constructions et aménagements réalisés dans des périmètres bien particuliers, comme les ZAC et les PUP, les aménagements prescrits par les PPRNP, PPRP et les PPRM, vous savez tous qu'il s'agit de voirie, les reconstructions de locaux sinistrés, la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, et les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m².

Mme Le Meur Gaël :

Mais pourquoi il n'y a rien dans la délibération ?

M Debuyser :

Je veux bien vous citer toute la loi. Vous posez une question, je réponds à la question.

Mme Le Meur Gaël :

Non, mais vous mettez qu'une partie des informations donc c'est toujours pareil.

M Besombes :

C'est la loi.

M Debuyser :

Non, mais c'est la loi.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord mais.... Vous détaillez d'exonérer partiellement en application, les commerces de détail, les locaux à usage industriel, et finalement vous donnez d'autres informations concernant les entreprises. Je ne vous parle pas de ce qui est dans la loi, je vous parle de ce que vous avez décidé d'exonérer en plus. En fait, nos questions sont légitimes parce qu'il n'y a pas d'information dans votre délibération.

M Debuyser :

Ce que je viens de citer Mme Le Meur, c'est ce que nous sommes obligés d'exonérer dès aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne vous parle pas de cela, je vous parle de ce que vous avez dit précédemment sur la partie commerciale. Ce n'est pas entièrement listé-là, la partie commerciale.

M Debuyser :

Il y a d'autres exonérations qui pourront venir plus tard, mais cela fera l'objet d'un groupe de travail qui va travailler là-dessus.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord, mais ce que vous venez de dire oralement n'existe pas dans la délibération. Il faudrait peut-être le préciser.

M Debuyser :

Mais non, cela n'a rien à voir. Cela n'a rien à voir puisque cela fera l'objet d'une autre délibération.

Mme Le Meur Gaël :

Nous demandons simplement à ce que les délibérations soient les plus précises et les plus proches de ce que vous voulez voter. Parce que, et c'était valable aussi tout à l'heure pour le DOB, nous n'avons que des semblants de documents, le plus light possible. Comment voulez-vous que l'on prenne une position et que l'on puisse travailler sur les documents donnés ?

M Debuyser :

Mme Le Meur....

Mme Le Meur Gaël :

Je ne fais pas de polémique inutile.....

M Debuyser :

Mme Le Meur, arrêtez de faire insulte à votre intelligence...

Mme Le Meur Gaël :

Mais, non.....

M Debuyser :

Mme Le Meur....

M Besombes :

Vous devez comprendre cela.

Mme Le Meur Gaël :

Je demande simplement à ce qu'il y ait plus d'information, et je vous demande simplement comme je l'avais dit au dernier conseil, concernant les PV de commissions...

M Besombes :

Vous devez pouvoir comprendre cela.

Mme Le Meur Gaël :

.... que ce soit plus précis....

M Besombes :

Vous ne comprenez pas ?

Mme Le Meur Gaël :

....et plus proche de la réalité. J'essaie d'en placer une mais je pense qu'il faudrait dire à votre adjoint....

M Besombes :

Vous n'avez pas demandé la parole....

Mme Le Meur Gaël :

..... d'être un peu plus poli, s'il vous plaît.

M Besombes :

Vous n'avez pas demandé la parole.

M le Maire :

Bien, alors, ces explications sont peut-être incomplètes à votre goût maintenant elles sont à votre disposition. C'est vrai que pour voter ce soir nous avons une date butoir au 30 novembre pour voter cette loi dont la prise d'effet sera au mois de mars. Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur l'expertise et les différents éléments qui viendront corriger cette loi sur le plan des abattements et sur le plan des exonérations.

Aujourd'hui, la TLE représente également un volume annuel et selon les services financiers et de l'urbanisme, nous avons souhaité maintenir cette enveloppe budgétaire qui, comme je le disais, pourra être revue et corrigée selon des éléments politiques que nous aurons apporté.

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point 4, il s'agit d'une DBM, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

4	Moyens généraux / finances : décision budgétaire modificative
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Vous avez en annexe les éléments de cette DBM. Est-ce-qu'il y a des remarques particulières ?
Nous allons passer au vote. Pardon. M Colin.

M Colin :
J'aurais aimé avoir une réponse à la question que j'ai posée tout à l'heure par rapport au VALCOR, qu'en est-il de 2012 ? Il ne me semble pas avoir vu de délibération passer encore pour 2012.

Mme Lemonnier :
Concernant cette délibération, nous avons contacté un cabinet d'avocats pour voir les différents avec le VALCOR.

Mme Le Meur Gaël :
Et pour 2012 alors ?

Mme Lemonnier :
Je viens de vous répondre. Elle est déjà passée, cette délibération.

Mme Le Meur Gaël :
Quand ?

Mme Lemonnier :
Elle est déjà passée l'année dernière.

Brouhaha.....

M le Maire :
Bien quels sont ceux qui sont pour cette DBM ?
M Quénéhervé.

M Quénéhervé :
Mme Lemonnier, quand vous faites des commissions finance, je crois que personne de notre camp n'y était d'ailleurs, parce que quand on prévient la veille pour le lendemain soir c'est un peu compliqué. Ce serait bien d'essayer d'anticiper sur les dates des commissions.

Mme Lemonnier :
Je peux répondre. Effectivement, je suis désolée, absorbés par notre préparation budgétaire 2012, nous avons laissé passer la date. Cette date était fixée de longue date mais on ne vous a pas prévenu assez tôt. Je suis désolée.

Mme Le Meur Gaël :
Vous avez déjà fixé la prochaine que vous pouvez nous communiquer peut-être ?

Mme Lemonnier :
Oui, je peux vous donner, on vous donnera quand il sera prêt....

Mme Le Meur Gaël :
Demain ?

Mme Lemonnier :
Non, pas demain. Nous allons établir un calendrier qui vous donnera les dates sur 6 mois.

Mme Le Meur Gaël :
Parfait.

M le Maire :
Parfait.
Quels sont ceux qui sont pour cette DBM ?
Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

Mme Ziegler :

C'est une question de logique. Nous allons discuter tout-à-l'heure de l'association New school et de sa subvention que vous venez d'attribuer dans la décision modificative. Ce n'est pas logique.

M le Maire :

Nous recommençons. Vous avez noté ou pas ?

Bon nous passerons la DBM après la délibération concernant New school.

Le point 5 concerne le forfait communal aux écoles privées. M Malléjacq.

5	Education : Forfait communal aux écoles privées
---	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Malléjacq. Mme Le Meur veut intervenir.

Mme Le Meur Gaël :
Merci M le Maire.

Lors du conseil municipal du 15 décembre, où vous aviez passé cette délibération sur le forfait communal aux écoles privées, nous avons parlé d'indécence pour parler de votre décision politique. Aujourd'hui nous dirons que votre démarche est mensongère. Mensongère, car contrairement à ce qui est affirmé, il n'y a aucune obligation légale. Il est précisé dans la circulaire qu'une commune doit se situer au même niveau de financement mais qu'elle n'a pas l'obligation à être à égalité. Je ne vais pas vous redire ici tout ce que nous avons expliqué en décembre, mais aujourd'hui vous passez une nouvelle fois en force en invoquant la parité comme argument car vous faites croire à tort, que l'école publique et l'école privée, « c'est pareil ». Ce qui n'est pas le cas, je suis désolée. Si nous ne stigmatisons pas la liberté du choix des familles pour la scolarité de leurs enfants, choisir l'école privée, c'est accepter pour un parent de payer pour un enseignement et ce n'est certainement pas ce à quoi doit servir l'argent public. Je vous rappelle aussi que la loi ne vous oblige pas à financer le fonctionnement des écoles maternelles privées. Et votre délibération ne précise d'ailleurs pas ce que vous décidez concernant les moins de 3 ans. Votre tableau nous confirme une chose simple, c'est que vous diminuez les budgets alloués aux écoles publiques, j'en ai parlé lors du DOB, et il aurait été intéressant, dans votre tableau que vous remontiez les années précédentes, pour que l'on voit un peu l'évolution à la baisse des moyens. J'en ai parlé lors du DOB, arguant qu'il n'y a pas d'argent, mais pour le reste, rien n'est trop beau pour les écoles privées et là vous trouvez les moyens financiers, tout le reste n'est qu'habillage pour justifier votre décision. Ensuite, vous entrez dans votre tableau le coût des ATSEM, ainsi que les dépenses correspondant aux activités extra-scolaires, vous ne devez pas le faire, car la circulaire de 2007 a supprimé ces 2 gros postes de dépenses dans la prise en compte du coût moyen. Par ailleurs, si on se base sur le temps d'enseignement proprement dit, cela représente 24 heures hebdomadaires et c'est donc seulement sur cette base que le chiffrage doit se faire concernant les bâtiments scolaires réparés et entretenus. Est-ce le cas ? Bref, sous-couvert d'une fausse équité, car l'école privée n'est actuellement pas soumise aux mêmes contraintes que l'école publique, vous allez accorder un forfait qui est extrêmement favorable aux écoles privées au détriment du fonctionnement des écoles publiques, qui permettent l'accès à l'enseignement scolaire gratuit et à la portée de tous et qui sont, elles, sous la responsabilité de l'Etat et de la commune. Nous voterons bien-sûr contre ce choix inacceptable.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. M Colimard.

M Colimard :
Nous aussi, quid de l'accueil général des enfants de moins de 3 ans ? Et redire que nous prolongerons notre opposition aux principes qui ont régi à ce choix global que vous nous proposez.

M le Maire :
Merci M Colimard. M Malléjacq.

M Mallejacq :
Je vais répondre sur différents points. Le 1^{er} point pour répondre à Mme Le Meur, tout à l'heure concernant la circulaire de 2007 qui parle du financement des maternelles et en particulier du poste des ATSEM dans le financement des maternelles. Effectivement, la circulaire de 2007 a retiré ce poste-là. Ceci-dit, le jugement du conseil d'Etat qui vient appuyer cette circulaire, précise bien que cette liste de postes qui peuvent être pris en compte est non-exhaustive, ce qui rend tout-à-fait possible d'y inclure les ATSEM.
2^{ème} point, le chiffre général des dépenses, la question que vous me posiez tout à l'heure pour savoir où on en était au niveau des chiffres des travaux ou des dépenses dans les écoles publiques. Je vais vous donner quelques exemples, en 2004, nous étions à 1 129 000 euros, en 2005, 1 126 000 euros, en 2006, 1 187 000 euros, en 2007, 1 518 000 euros, en 2008, 1 486 000 euros, en 2009, 1 422 000 euros. Nous remarquons qu'il y a eu une forte augmentation en 2007. Ceci dit depuis 2008, nous sommes largement au-dessus des

sommes qui étaient allouées en 2004 ou en 2005. Je ne veux pas dire pas là que le travail qui a été fait par l'équipe précédente à l'égard des écoles publiques n'était pas bon, bien au contraire, et je reconnais qu'il y a eu un travail extraordinaire, mais que nous continuons aussi de la même façon.

Autre point pour répondre à M Colimard et à Mme Le Meur, concernant les enfants de moins de 3 ans. Actuellement, sur Concarneau, dans le public comme dans le privé, tous les enfants de 2-3 ans ont été accueillis dans les écoles. C'est actuellement le fonctionnement qui se fait. Cela m'a été confirmé par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Pour l'instant, les 2 réseaux sont traités à parité, à savoir que nous avons un accueil possible dans les 2 réseaux de ces enfants-là. Il me paraît évident, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, du jour où pour une raison quelconque, nous n'aurons plus l'autorisation d'accueillir les enfants de 2-3 ans dans le réseau public, alors que dans le privé ils en auraient encore la possibilité pour une quelconque raison, je pense que la logique serait de ne pas attribuer le forfait pour les enfants de 2 à 3 ans. Voilà la position qui est claire là-dessus. Actuellement, ces enfants sont accueillis dans les 2 réseaux, du jour où il y a une rupture d'égalité, à ce moment-là, le forfait ne sera plus attribué.

Mme Le Meur Gaël :

Il y a plusieurs points. Quand vous parlez d'égalité au niveau des moins de 3 ans, ce n'est pas vrai parce qu'ils sont acceptés, d'accord, mais ils ne sont pas comptabilisés par l'Education Nationale, donc il y a une diminution des moyens au niveau des enseignants. Il y a plus d'enfants sur le terrain, mais il y a moins d'enfants pour l'Education Nationale. Il y a donc des suppressions de postes. Ils ne sont donc pas du tout traités de la même manière. Quand je parle des baisses de moyens pour le fonctionnement des écoles publiques, je ne parle pas uniquement des travaux. Je parle de tout ce qu'il y a autour. Je parle de toute la partie des animations culturelles et autres qui se déroulent dans le cadre scolaire et vous ne pourrez pas dire que ce soit au niveau du transport la piscine ou autres qu'il n'y a pas de diminution. Ce n'est pas vrai, affinez les chiffres. Vous parlez de la partie prise en charge des ATSEM. La circulaire de 2007, précise bien qu'il ne faut pas les compter et que cela se justifie. Vous expliquez qu'on ne peut pas le faire, mais qu'on peut le faire, vous faites un choix et vous le comptabilisez donc forcément vous grossissez artificiellement le coût d'un enfant en maternelle dans les écoles publiques. C'est un habillage autour d'un choix politique qui est très clair, c'est-à-dire qu'il y a de l'argent pour aider les écoles privées et il y a une diminution pour les moyens de fonctionnement des écoles publiques. C'est aussi simple que cela et finalement vous êtes à l'opposé de ce que vous recherchez et ce que vous défendez, à savoir, l'équité, puisque nous ne sommes plus, véritablement dans ce cadre-là. Comme je l'ai dit, les écoles privées sont loin d'avoir les obligations et les contraintes des écoles publiques actuellement.

M Le Coz :

Simplement pour expliquer mon vote, je maintiendrai ma position non idéologique sur cette question en m'abstenant.

M Calvarin :

J'aimerais revenir sur un conseil qui s'est déroulé, ce n'était pas le dernier mais celui d'avant. Nous avons des parents d'élèves qui étaient-là pour justement faire part de leurs problèmes devant la suppression des postes dans l'Education Nationale. Nous étions assez nombreux d'ailleurs, dans cette assemblée, à se dire que le problème n'était pas un problème des écoles primaires publiques, c'était un problème de l'Education Nationale en général que ce soit des écoles primaires, des collèges ou des lycées. C'est à ce titre que nous avons demandé justement à ne pas spécifier écoles primaires publiques mais tout simplement écoles concarnaises. C'était aussi vrai pour les écoles primaires, pour les collèges que pour les lycées. Chose que Mme Le Meur n'a pas voulu bien sûr valider, ce que personnellement j'ai trouvé d'ailleurs scandaleux.

Micro coupé....

M le Maire :

S'il vous plaît !

M Calvarin :

J'avais été assez choqué de cet état de fait. C'est comme si nous mettions toute une partie de la population concarnaise en dehors des débats, c'est-à-dire que ces gens-là à la rigueur, ils ont fait un choix, ils se débrouillent avec. Et tout de suite, vous venez de dire, que l'argent public n'est pas forcément fait pour ce type d'école, au propos près. Je suis un peu étonné. Et venant d'une autre ville, Brest pour ne pas la citer, ce n'était pas du tout les habitudes des politiques de l'époque et je remercie d'ailleurs souvent la position de M Pierre Maille sur la gestion de toute la scolarité sur la ville de Brest, qui n'a jamais

fait cette différence-là. Je vais quand même me permettre de vous tenir un propos, qui est le propos d'un élu qui s'est offusqué de ce qui s'est passé avec ces suppressions de postes. Vous n'avez pas été non plus sans voir que la suppression de postes a été plus importante en pourcentages dans les écoles que vous dénoncez, par rapport aux écoles publiques...

Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Je vous ai laissé finir. Je vais vous lire son propos pour rassurer aussi certains concarinois, que toutes les personnes n'ont pas forcément votre façon de penser.

Je vais donc vous lire les propos d'un élu qui s'inquiétait de cet état de fait. Il précise dans un courrier : « Je suis par ailleurs convaincu que la performance du modèle éducatif breton tient pour une large part à la vitalité commune de nos deux réseaux d'enseignement public et privé, moins concurrents que complémentaires. Notre région aurait sans conteste tout à perdre de l'affaissement de l'un ou de l'autre de ces piliers qui contribuent conjointement à faire de l'Académie de Rennes, l'académie de toutes les réussites. Aussi ai-je tenu à interpellier M Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, concernant les graves difficultés auxquelles est aujourd'hui confronté l'enseignement catholique du Finistère ou de Bretagne. Je lui demande notamment de renoncer, dans le cadre du budget 2012, à toute suppression etc.... ». C'est un Député, qui comme nous l'avions évoqué lors de la demande des écoles publiques s'est inquiété de la suppression de postes pour les écoles publiques bien évidemment, et pour les écoles privées. Et ce Député est Jean-Jacques Urvoas, Député du Finistère, Député PS de Quimper. Cela me rassure quelque part de voir que dans vos rangs, il y a des gens pour qui l'enseignement est un tout. C'est un enseignement qui n'est pas divisible et tous les parents ont le droit d'être respectés au même titre, en sachant que l'investissement des parents est uniquement concentré sur les bâtiments. Par contre, tout ce qui est de la pédagogie et tout ce qui est encadrement, est à la charge de la collectivité.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Je crois que c'est précis. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je suis déjà intervenue au cours du débat sur le DOB sur ce sujet. Mais je ne peux pas laisser dire, nous ne pouvons pas nous laisser insultés, c'est carrément de l'insulte, comme quoi nous sommes des méchants qui considéreraient que les gens qui mettent leurs enfants dans les écoles privées sont des citoyens de seconde zone, etc... C'est un choix, c'est tout. Nous ne demandons pas aux gens, on ne dénie pas la valeur de l'enseignement privé, on ne dit pas que l'enseignement privé c'est n'importe quoi, on souhaite que premièrement l'argent public aille à l'enseignement public et que quand il y a une délégation de service public, au niveau des écoles élémentaires, on assure le minimum, c'est tout. Pour les maternelles, évidemment, ce n'est pas nécessaire. C'est un choix. Les parents font leur choix, bon sang ! C'est exactement la même chose qu'il y a entre le service public de la santé et le service privé de la santé, entre tous les services publics et privés.

La deuxième chose, c'est quand même ce qui concerne la laïcité. Vous n'en avez pas parlé. La République française est laïque. Elle n'a pas à financer des institutions religieuses, c'est tout ! Je respecte la religion des gens, je respecte le choix des gens de défendre un enseignement confessionnel. Si nous estimons que nous n'avons pas à donner l'argent public pour ces structures-là, ce n'est pas un dénigrement, ce n'est pas un mépris des gens, ce n'est pas mettre les gens à l'écart comme vient de le dire M Calvarin, c'est simplement un refus de donner de l'argent public pour cela. C'est tout !

M le Maire :

Une dernière intervention ?

Je crois que vous vous êtes suffisamment exprimée Mme Le Meur, il y a des gens qui ne se sont pas exprimés.

M Nydell :

Je voudrais juste dire une chose. Effectivement, que l'école soit par obligation laïque, je ne peux qu'être d'accord là-dessus. On parle beaucoup des écoles et du statut des écoles et on oublie les élèves. En l'occurrence, il y a des élèves de Concarneau, qui ne peuvent pas, sur Concarneau, bénéficier d'un enseignement bilingue. Ils sont parfois obligés, vu les conditions difficiles, mais là c'est de la faute de l'Etat, de ne pas mettre assez d'enseignements à disposition à Kerandon, à l'école bilingue de Kerandon. Ils sont obligés ou ils le font par choix d'aller à Trégunc à l'école Diwan. Ce sont les seuls enfants concarinois qui ne bénéficient pas des forfaits scolaires, c'est la raison pour laquelle, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M le Maire :

Merci M Nydell. Bien..... Je peux parler ? Merci !

Ce qu'il faut dire, c'est que pour cette délibération qui vous est proposée il s'agit d'un réajustement technique qui ne remet pas en question le débat de fond. Le débat de fond a déjà eu lieu dans cette salle, et longuement. Je pense qu'il y a lieu de sortir de ces considérations dogmatiques que l'enseignement privé fait partie de notre culture et de notre histoire, dans sa diversité ce qui n'empêche pas la France d'être l'un des plus grands pays laïc entre autres. La diversité et l'équité doivent exister. Voilà sur les grands principes. Maintenant, on peut toujours ne pas être d'accord, mais voilà ce qui est présenté aujourd'hui, et je n'ai pas honte de dire que c'est un choix politique.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi !

M le Maire :

Nous allons procéder au vote...

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi ! M le Maire, M le Maire.

M le Maire :

.... si vous le voulez bien.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire...

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

C'est pénible !

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point 6, il s'agit d'un point culture sur l'association New School, convention de partenariat, demande de subvention exceptionnelle. M Nydell.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

6	Culture : Association « New school » - convention de partenariat - demande de subvention exceptionnelle
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. M Le Coz.

M le Coz :
Hip-Hop ! N'ayant pas à ma disposition la machine à voyager dans le temps, je m'abstiendrai sur cette question.

Mme Ziegler :
Je n'ai pas très bien compris l'intervention, mais enfin bref. M le Maire, nous ne remettons absolument pas en cause cette association, ni son utilité, ni la qualité de ses activités. Mais une nouvelle fois, nous nous interrogeons sur votre politique qui manque singulièrement de clarté et donc de lisibilité. Il nous semblait qu'il y avait quelques règles. Pas de subvention aux associations non concarnaises, pas de gratuité du CAC, pas de subvention exceptionnelle. Disons qu'il peut y avoir des dérogations aux règles. Ce qui nous pose surtout problème, c'est le montant de cette subvention exceptionnelle, 1 000 euros pour 15 bénévoles concarnois, tant mieux pour eux. Nous espérons que cette générosité s'appliquera à toutes les autres associations concarnaises dans votre budget 2012. Cela nous semble d'autant plus surprenant que le PV de municipalité du 3 octobre 2011, nous dit que le bénéfice des entrées payantes à New School l'an dernier était de 2 500 euros. 500 places à 5 euros. Surtout, ce que nous pouvons admettre, c'est le point 2 de la convention, et son alinéa 4 qui dit : le bénéfice du bar au profit des danseurs pour le financement des déplacements et échanges à l'étranger. De fait, vous accordez à une association le droit de vendre de l'alcool. Permettez-nous de nous indigner une nouvelle fois contre votre politique qui ne comporte plus aucune action contre les conduites à risque des jeunes. De plus, vous mettez de fait en difficulté, la nouvelle directrice du CAC, je ne vois pas comment elle pourra intervenir pour éviter les dérives que le CAC a déjà connu, nous vous rappelons, qu'il vous appartient, comme 1^{er} magistrat, de veiller aussi à la protection du personnel municipal.

M Nydell :
Je vais répondre.

M le Maire :
Oui, M Nydell.

M Nydell :
Vous faites de la confusion Mme Ziegler, et il faudrait éviter d'avoir à stigmatiser des populations suivant leur classe d'âge. On va dire, les jeunes ceci, les jeunes cela, mais on peut dire les vieux ceci, les vieux cela. Si on faisait des statistiques de consommateur d'alcool sur Concarneau et en particulier des acheteurs dans la grande distribution. On ne peut que constater que la bouteille de vodka est à moins de 8 euros. Le problème il est là. Maintenant, le problème du CAC ne concernait pas un jeune, il concernait un adulte. Nous ne sommes pas du tout dans la même catégorie. Un peu récidiviste d'ailleurs dans ses méfaits. Je ne suis pas d'accord pour stigmatiser les jeunes de Concarneau, et en l'occurrence, lorsqu'il y a des initiatives de ce style-là qui sont montées sur des cultures urbaines, je crois qu'il faut les soutenir. Je ne vois pas à quel titre et sur quel motif, on interdirait le positionnement d'un bar sur une manifestation et pas à une autre. Je connais des manifestations avec des gens que l'on pourrait certainement classer de très respectable, et qui ont une consommation 5 ou 6 fois supérieure à ce que font nos jeunes en question.

M le Maire :
Merci M Nydell. M Echivard.

M Echivard :
2 ou 3 choses là. Rien n'est parfait, on le sait tous. Ce que je trouve important dans ce projet c'est qu'on y associe les jeunes concarnois, ce qui n'était pas forcément le cas les années précédentes. C'est quand même une avancée importante d'intéresser les concarnois à la vie locale. C'est un plus pour nos jeunes. D'autre part, nous accompagnons ces jeunes dans la pratique du break-danse et du Hip-Hop. Il faut savoir que la New-School est aussi aidée par le Conseil général, ce que j'apprécie d'ailleurs.

Mme Ziegler :

Moi c'est l'équité entre les associations que je.....

M Echivard :

Nous restituons le contexte. Nous n'allons pas dérapier sur autre chose. Lorsque vous parlez de prévention, cette année, vous voyez nous associons les partenaires de la ville de Concarneau, parce que c'est un partenariat sur le long terme, si on peut dire et sur d'autres manifestations qui ont lieu avec le pôle culturel, on y associera le service jeunesse comme nous l'avons fait cette fois, à 2 niveaux. Au niveau du point information jeunesse et aussi au niveau de la prévention, voilà.

M le Maire :

Merci M Echivard. M Colin.

M Colin :

Moi non plus je ne veux pas stigmatiser qui que ce soit. Je trouve que ce qu'ont fait ces jeunes est très bien. Par contre, Nicole l'a bien dit tout à l'heure, et nous l'avons déjà vu en commission sports, il y a d'autres associations quimpéroises qui ont voulu demander des subventions à la ville de Concarneau, on les leur a refusé. Je le comprends très bien parce qu'elles n'étaient pas concarnoises, même s'il y avait des éléments concarnois dans ces associations. Il ne peut pas y avoir 2 poids et 2 mesures. Il y a beaucoup d'associations, pratiquement toutes, la majorité des associations de Concarneau qui veulent faire quelque chose au CAC sont obligées de payer un pourcentage sur la location du CAC. Je pense que le minimum serait de faire la même chose pour tout le monde.

M Quillivic :

Sur cette question-là puisque vous parlez du sport, il faut comparer ce qui est vraiment comparable. Une association culturelle et une association sportive n'ont pas forcément les mêmes buts et les mêmes intérêts pour la ville. Pourquoi j'ai proposé que les associations sportives non domiciliées à Concarneau ne bénéficient pas de subvention de fonctionnement ? C'est parce qu'une association, quand elle est concarnoise et qu'elle va en compétition à l'extérieur, qu'il y ait des gens concarnois ou qu'il y ait des gens non concarnois à l'intérieur, c'est la ville de Concarneau qui est mise en valeur et son côté sportif. Je trouvais qu'il était plus normal d'attribuer une subvention de fonctionnement tandis qu'il y a des associations quimpéroises qui faisaient des compétitions et ce malgré qu'il y ait des personnes concarnoises qui y soient. Cela ne reflétait pas le dynamisme de la ville de Concarneau.

Mais sur la partie culturelle et où je comprends François Nydell, sur cette partie, c'est que c'est une association quimpéroise qui vient créer un événement sur Concarneau. Cela a aussi un intérêt sur la ville. Je comprends tout à fait à ce moment-là qu'on leur donne une subvention.

M le Maire :

C'est une attractivité qui rentre dans le cadre d'un dynamisme de diversité culturelle. Aujourd'hui, il est vrai que le Hip-Hop est une activité culturelle qui se développe. J'y ai assisté l'année dernière et j'ai pu remarquer le grand intérêt de cette jeunesse dans cette activité sportive aussi, parce que le Hip-Hop, c'est sportif. C'est peut-être culturel, mais c'est aussi très sportif. N'est-ce pas Bruno ?

M Nydell :

Je crois pour conclure peut-être le..... si, on pouvait conclure là-dessus Jean-Claude. Jean-Claude, va au milieu.....

M Colin :

.....les associations concarnoises qui créent et qui veulent le faire au centre des arts, puissent bénéficier des mêmes avantages.

M Nydell :

Non, il y a une règle et il y a des exceptions à la règle comme le disait très justement Nicole Ziegler. C'est tout à fait tolérable. Cela passe dans la transparence par les commissions, c'est accepté en municipalité et c'est voté en conseil municipal. Si Jean-Claude Colin n'est pas d'accord à ce que la ville de Concarneau puisse soutenir pour une fois qu'il y a une association de jeunes qui développe des activités sur Concarneau, activités de danse où on se rencontre avec des gens de toutes origines, etc... si ce genre d'activité tu ne veux pas la soutenir, tu votes contre. En ce qui concerne le Centre des arts et la culture à Concarneau, on peut faire de grands discours à des occasions ou réunions publiques, ou alors, on agit.

M le Maire :

Merci M Nydell, on va passer au vote si vous le voulez bien. Nous n'allons pas entrer dans la polémique, les échanges ont eu lieu. Le débat a été équilibré. Il a été complet et nous allons procéder au vote, s'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, je ne me suis pas exprimée, et j'aimerais bien m'exprimer là-dessus !

Mme Ziegler :

Monsieur, vous allez mettre en difficulté la directrice du CAC.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Peut-être que maintenant nous pouvons voter la DBM concernant les finances puisque dans la nature de cette décision budgétaire modificative nous avons une ligne concernant l'association New-School.

Mme Lemonnier en a parlé tout à l'heure, nous allons procéder directement au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi ! Est-ce que je peux....

M le Maire :

Mme Le Meur, c'est moi le Maire ici, ce n'est pas vous ! Et c'est moi qui dirige les débats !

Mme Le Meur Gaël :

Attendez, je lève la main depuis 5 minutes mais je ne peux pas m'exprimer.

M le Maire :

Nous allons procéder, si vous le voulez bien au vote. Le débat a eu lieu sur cette DBM.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point n°7, il concerne également la culture et plus précisément la carte d'abonné, saison 2011-2012 au centre des arts. M Nydell.

7	Culture : Carte abonné saison 2011-2012 / centre des arts
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

Mme Dieterlé :
Je voudrais demander, Mme Le Thellec n'est pas là mais je voulais savoir si la gratuité de cette carte d'abonnement pourrait être incluse dans la carte soleil ? La carte soleil donne accès à des transports gratuits, à la bibliothèque, aux entrées à la piscine, à des tarifs réduits à l'école de musique, je ne sais pas si cela concernerait beaucoup de gens mais ce pourrait être quelque chose d'intéressant de donner la gratuité aux gens qui ont la carte soleil. Qu'ils aient automatiquement la carte d'abonnement.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. M Nydell a une réponse ?

M Nydell :
Nous en avons parlé en commission culture c'est quelque chose qu'il faut étudier mais il faut en parler en commission.

M le Maire :
Je l'ai noté et j'en parlerai à Nicole Le Thellec. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Merci de me donner la parole ! Je voudrais simplement savoir ce que cela représente en manque à gagner en terme de budget, si cela a été budgété au niveau du CAC. Mettre cela en place, c'est bien, mais est-ce que nous avons un nombre de fréquentations ou de cartes qui est estimé en se basant sur ce qui se passe sur le reste du réseau. Et expliquer aussi, vous avez caricaturé nos propos, c'est-à-dire que nous ne stigmatisons pas les parents qui font le choix de mettre leur enfant dans les écoles privées....

M Nydell :
Ne mélange pas, s'il te plaît.

Mme Le Meur Gaël :
On ne stigmatise pas la jeunesse..... mais on estime qu'au niveau du centre des arts....

M le Maire :
Vous êtes hors sujet, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Je parle du centre des arts, M le Maire. Nous estimons qu'au niveau du centre des arts il y a une vraie responsabilité et que vis-à-vis de la jeunesse nous avons aussi une vraie responsabilité et qu'il faudrait, en plus des politiques qui sont menées, que soit menée une vraie politique de prévention contre la consommation excessive d'alcool. Et c'est simplement ce que nous disons. Nous n'opposons pas les adultes contre la jeunesse, nous expliquons juste qu'il faut avoir conscience des dégâts et c'est aussi de la responsabilité d'une ville de prendre cela en charge.

M le Maire :
Nous allons revenir sur la carte d'abonnement concernant le CAC.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

M Nydell :
100 cartes à 10 euros, cela fait 1 000 euros.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

8	Archives - patrimoine : Dénomination de voies
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Il y a des remarques sur les rond-points ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Juste une réflexion pour dire que le bon sens a enfin prévalu. C'est important quand même. Au moins, pour les secours, ce sera bien.

M le Maire :
Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le point n°9, en urbanisme, c'est l'acquisition d'un terrain 15 allée du large.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

9	Urbanisme - foncier : Acquisition terrain non bâti - 15 allée du large
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.

M Colimard :
Compte tenu des précisions et éclairages apportés hier en commission.

M Debuyser :
Merci d'y être allé, M Colimard.

M Colimard :
Dans l'allée ?
Effectivement, dans l'allée j'y vais aussi régulièrement. Nous voterons en faveur de cette disposition. Juste une remarque, vous dites pas cher les 100 euros au m².

M Debuyser :
C'était une boutade.

M Colimard :
Comparativement aux 50 euros offerts à Eiffage pour l'acquisition des bâtiments de la Thalasso ? Oui, effectivement.

M le Maire :
Merci M Colimard. M Le Coz.

M Le Coz :
C'est vrai que nous avons évoqué cette question hier en commission urbanisme. Il y a un enjeu de mise en sécurité à cet endroit. C'est plus un problème de manque de clarté du fait de la végétation qui pousse sur le talus. Il y a des cyprès qui sont énormes. Je pense qu'on aurait peut-être déjà pu faire une démarche amiable auprès du propriétaire pour élaguer les arbres. Et cela aurait peut-être résolu le problème à moindre coût. Cela permettait d'économiser 14 600 euros. La démarche aurait mérité d'être faite. Du coup je m'abstiendrai. Hier soir j'étais plutôt favorable à cet alignement, et après réflexion je m'abstiendrai.

M le Maire :
Très bien. Merci M Le Coz. Nous pouvons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Urbanisme, la campagne de ravalement bilan 2011 - 2012. M Debuyser.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

10	Urbanisme - foncier : Campagne de ravalement : bilan 2011-2012
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Nous pouvons voter ? Vous voulez dire quelque chose, M Stéphan ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Le Port, concernant le coordonnateur, agent recenseur.

11	Etat-civil / élections : Coordonateur et agents recenseurs
----	--

Mme Le Port :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Le Port, est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Ziegler :
Comme Mme Le Port a la parole, elle pourra peut-être nous informer sur le conseil municipal des enfants et savoir à quel moment l'opposition sera partenaire ?

M le Maire :
C'est un dossier hors sujet, je suis désolé. Je pense que vous le saurez prochainement puisque la mise en place du conseil municipal des enfants est prévue début décembre, il me semble.

Mme Le Port :
Je vous invite tous à la mise en place du conseil municipal des enfants qui aura lieu le 26 novembre. C'est un samedi entre 10h00 et 12h00. Tous les enfants que nous avons rencontrés hier avec leurs parents ont besoin des élus. Je suis sûre que tous les élus seront présents pour aider le 1^{er} conseil municipal de ces jeunes concarnois.

Mme Dieterlé :
Puisque nous parlons du personnel, j'avais quand même quelque chose à dire tout à l'heure et que je n'ai pas pu dire, et je vais le dire très calmement. Quand j'entends M Besombes dire que l'on peut aussi bien faire avec 2 % de moins, cela veut-il dire qu'antérieurement les agents municipaux se tournaient les pouces et que les cadres dilapidaient l'argent alloué pour le service ? Si vous faites aussi bien avec 2 % de moins, cela veut dire qu'autrefois, il n'y avait pas de rendement. C'est une logique applicable aux services qui implique toujours plus de rendement et de pression. Cela s'appelait le Taylorisme et cela a été inventé il y a 100 ans.

M Besombes :
Je vais répondre parce que d'entendre des choses comme cela ça devient grossier. J'ai parlé de - 2 % sur le budget de fonctionnement qui est divisé en 2, pour 51 % ce sont des frais de personnel et 49 %, ce sont des charges de fonctionnement. Sur les charges de personnel nous sommes sur une évolution de 2 à 3 % sur l'année 2012, et sur les charges de fonctionnement, pour les 49 % qui restent, nous sommes sur une baisse de + de 2%. Voilà ce que j'ai dit et rien d'autre. Et que vous puissiez transformer cela pour en faire un propos que nous avons une politique anti personnel, etc... par rapport à l'actualité, je vois très bien là où vous voulez en venir. Je trouve cela très dommage et très décevant venant de votre part.

M le Maire :
Mme Dieterlé, il s'agit d'interprétation puisque de toute façon je vous ai présenté le document, je l'ai évoqué, vous ne pouvez pas nier ce que j'ai dit. Il était marqué +3, pour les dépenses de personnel et qui représentent 51 %.

Mme Dieterlé :
Dites moi comment vous....

Brouhaha.....

M le Maire :
..... ce que vient de dire M Besombes. Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien.

M Colimard :
Je voulais, sur cette proposition de délibération, faire une observation, concernant les recrutements. Peut-être que je me trompe, mais l'an dernier, l'écho que j'en ai eu c'est que ces dispositions n'avaient pas permis un déploiement très enthousiasmant du personnel recruté. Je ne sais pas si nous avons tenu compte de cette réalité pour améliorer au mieux.

Mme Le Port :
L'année dernière la difficulté était venue sur un quiproquo sur la rémunération, puisqu'il

était indiqué dans la délibération, que la rémunération des agents recenseurs pouvait éventuellement se rapprocher d'un SMIC. Ce qui était je pense une erreur, vous l'aviez souligné d'ailleurs M Colimard. Un SMIC ce n'est non pas un travail à la tâche mais un travail qui se réfère à une rémunération en fonction d'un certain nombre d'heures de travail prédéterminées. Là, nous sommes sur une rémunération à la tâche. Nous avons supprimé effectivement, cette référence au SMIC, bien que dans les faits éventuellement nous pouvons nous rapprocher de cette rémunération sans qu'elle soit tout à fait égale. Cela avait créé un quiproquo chez les agents recenseurs que nous avons dû éclaircir. Du coup nous avons supprimé cette ligne-là de la délibération de ce soir.

M le Maire :

Merci Mme Le Port pour cette précision. Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le point n°12 qui est le dernier point, tableau des décisions de M le Maire.

Conseil municipal du 9 novembre 2011

12	Direction générale de services : Tableau des décisions du Maire
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Pour conclure, c'est vrai que cela peut paraître désagréable de suspendre, de clore les débats à un certain moment. Il est bien évident que quand les uns et les autres se sont exprimés au moins une fois, quelques fois 2 fois sur le même sujet, surtout sur des sujets sensibles, il est évident que nous pouvons aussi faire une partie de ping-pong pendant des heures, on y arrivera jamais. De toute façon, nous ne serons jamais d'accord, et à partir de là, il y a un moment où il faut bien arrêter le débat et procéder au vote. Sachez quand même qu'il y a eu 12 délibérations, avec 3 délibérations plus sensibles et plus importantes, et nous avons quand même passé 3 heures. Je pense que vous ne pouvez pas me reprocher que les uns et les autres ne puissent pas intervenir, il y a un moment où il faut arrêter le débat parce que l'on risquerait d'y passer la nuit, malgré tout le respect que je vous doit.

M Le Coz :
Pour la dernière question ?

M le Maire :
Il n'y a pas de vote.

M Le Coz :
Il n'y a pas de vote mais il peut y avoir des questions. Il n'y a pas de vote mais j'ai une question. Nous sommes contents d'apprendre que vous avez pris la décision de dépenser 180 euros pour une conférence Boris Vian. Mais au début du mois de juillet de cette année, vous avez pris la décision d'aller signer l'acte de vente du terrain des Sables-Blancs, devant notaire, et 4 mois après nous n'avons toujours pas l'information. Je renouvelle donc, ce soir, officiellement, la demande de pouvoir avoir accès à l'acte de vente que vous êtes allé signer devant notaire au mois de juillet.

M le Maire :
Merci M Le Coz. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Nous ne serons pas à l'installation du conseil municipal des enfants le 26. Nous essayerons de nous faire représenter par l'un d'entre-nous. Nous avons prévu quelque chose d'autre. Concernant les débats au conseil municipal, il y a quand même un certain nombre de questions vous ont été posées ce soir et nous attendons toujours les réponses, Monsieur.

M le Maire :
Merci. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 23h07.